

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

ALTERNATIVES POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT
QUÉBÉCOIS

Commission des affaires sociopolitiques

35e congrès extraordinaire
9 octobre 2014
Siège social de la Fédération

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Daniel Pierre-Roy, Recherchiste

(Version antérieure : Julien Boucher, Coordonnateur à la recherche)

Révision et correction :

Francis St-Laurent, Coordonnateur aux affaires sociopolitiques et à la recherche

Antoine Côté, Responsable aux affaires internes

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 65 000 étudiants répartis dans 20 cégeps, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants tout comme en tant que citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donnée comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions, se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec (MESRS), elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

TABLES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX	4
INTRODUCTION	6
LE DÉSENGAGEMENT TRANQUILLE	8
LA CONFUSION À PROPOS DU CALCUL DE LA DETTE	10
COURTE SYNTHÈSE DES BUDGETS PRÉCÉDENTS	12
ÉVOLUTION DES REVENUS DE L'ÉTAT DEPUIS L'ANNÉE 2000	17
LA QUESTION DE L'IMPOSITION AU QUÉBEC	20
LE POINT SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	27
LES TAXES À LA CONSOMMATION	30
HARMONISATION DES TAXES DE VENTE	33
LA HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ	35
ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES QUÉBÉCOIS	41
ALTERNATIVES FISCALES PROPOSÉES DANS LE BUT D'ALLER CHERCHER DE NOUVEAUX REVENUS	46
MISE EN PLACE D'UNE TAXE DE LUXE	46
QUE SE PASSE T'IL AVEC LE FONDS DES GÉNÉRATIONS?	48
LES MESURES FISCALES ALLOUÉES AUX ENTREPRISES.	49
LES PALIERS D'IMPOSITIONS AU QUÉBEC	51
ÉVASION FISCALE ET PARADIS FISCAUX	51
UNE REPRISE DES EFFORTS SUR LA QUESTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	52
CONCLUSION	53
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	54
BIBLIOGRAPHIE	55

Tables des graphiques et tableaux

Engagement financier des administrations publiques en pourcentage du PIB.....	11
Soldes budgétaires de 2009 à 2013-2014 (en millions de dollars) Prévisions issues du budget 2012-2013.....	13
Nouvelle contribution santé progressive selon le revenu du contribuable — 2013	14
Revenus provenant de la contribution santé progressive et de la hausse d'impôt versées au FINESS	15
Revenus autonomes de l'État par poste budgétaire : budget 2014-2015, en millions.....	18
Pourcentage de chaque poste budgétaire sur l'ensemble des revenus, de 1999-2000 à 2015-2016	18
Évolution des transferts fédéraux attribués au Québec depuis le début d'année 2000, en millions....	19
Évolution des dépenses du gouvernement du Québec depuis le début des années 2000, en millions	19
Évolution du poids des dépenses en santé et en éducation, au Québec de 2004 à 2014	20
Taux d'imposition actuel, 2014.....	22
Liste des crédits d'impôt disponible pour les particuliers, 2014.....	23
Parts des revenus totaux reçus et des impôts assumés par les contribuables selon leurs niveaux de revenu (en pourcentage)	24
Réforme de la fiscalité au Québec, de 1988 à 1998	25
Liste des pertes de revenus volontaires de l'État québécois depuis 2000 au niveau de l'imposition des particuliers.....	26
Gains découlant de la réduction d'impôt de 950 millions du budget 2007-2008 selon la tranche de revenus des ménages	26
Pertes financières cumulatives des provinces bénéficiaires de péréquation découlant des plafonds, de 2009-2010 à 2014-2015.....	28
Historique du financement de l'éducation postsecondaire, des programmes sociaux et de la santé au Canada	29
Évolution du taux de la TVQ depuis sa création.....	31
Répartition des dépenses taxables et non taxables selon l'EDM, Québec, 2008.....	32
Utilisation des sommes provenant de l'entente sur l'harmonisation de la taxe de vente, 2011.....	34
Évolution de la facture moyenne d'électricité au tarif résidentiel (tarif D) 9 \$/an) (basé sur la consommation de 2014, prévisions de 2014 à 2019)	36
Illustration de l'impact de l'indexation sur le tarif résidentiel d'électricité (1) et de l'économie par rapport à la hausse de 1 ¢/kWh sur cinq ans – 2018-2019 Factures pour une période de 30 jours selon les types d'habitation (en dollars).....	37
Versements au Fonds des générations. Montants prévus selon la hausse de 1 ¢/kWh sur cinq ans et illustration des montants générés par l'indexation (en millions de dollars).....	38
Régressivité de la dépense d'électricité (Statistique Canada, dépenses des ménages, 2008) et impacts des hausses réelles de tarifs d'électricité	39
Distribution du revenu des ménages autour de la médiane selon le type de revenus et l'année, Québec, 1982 à 2008	42
Indicateurs par quintile. Revenu disponible selon le type de famille de 1996 à 2011, en milliers dollars	42
Part du revenu de marché captée par le 1 % le plus riche au Québec avec et sans gain en capital, 1973-2008.....	44
Impact de la taxe de luxe et sur les émissions de CO ₂ , selon les types de véhicules	47
PROJECTION DES SOMMES ACCUMULÉES DANS LE FONDS DES GÉNÉRATIONS (en millions de dollars).....	48
Subventions aux entreprises et envers certains produits, Canada, 2009	50

Introduction

La crise économique de 2008 a incité les différents paliers gouvernementaux à contrôler davantage les dépenses publiques. Il ne faut toutefois pas prétendre que ce resserrement est seulement dû à la crise. En effet, les gouvernements qui se sont succédés à la tête de l'État ont depuis les années 70, graduellement baissé les opportunités de revenus pouvant assurer la pérennité des programmes sociaux québécois.

Ainsi, même si la crise économique n'a pas frappé aussi fort au Québec qu'ailleurs, il n'en demeure pas moins que le manque de revenus a forcé le gouvernement à réduire les dépenses de manière draconienne. Cet objectif tend à se poursuivre avec l'actuel gouvernement, dans l'objectif d'atteindre éventuellement le déficit zéro et de rembourser la dette. Chaque gouvernement depuis la crise a poursuivi des objectifs semblables.

Or, serait-il possible de penser que ces objectifs, quoique forts louables, ont été rendus fort compliqués à atteindre lorsque le gouvernement lui-même s'est privé de revenus pourtant disponibles? De plus, pouvons-nous penser que ces objectifs prioritaires selon le gouvernement sont mis de l'avant de manière un peu trop enthousiaste, au détriment des services publics dont dépendent bon nombre de Québécois? Derrière la rhétorique de l'urgence, pourrions-nous postuler que des éléments idéologiques plutôt que des éléments pragmatiques guident l'action gouvernementale?

L'objectif de ce document est donc de faire le portrait fiscal actuel du Québec et de proposer des alternatives qui selon nous, pourront augmenter les revenus de l'État et donc, réduire la pression sur les services publics et les programmes sociaux.

La situation actuelle n'est pas particulièrement reluisante. Nous regardons avec inquiétudes le combat pour les régimes de retraite qui se dessine à l'horizon, ainsi que les différentes coupures au sein des organisations chargées d'assurer les services élémentaires aux citoyens.

Il importe que les organisations de la société civile québécoise possèdent une connaissance minimale des enjeux fiscaux que traverse le Québec. En effet, ce sont ces derniers qui nous permettent de discuter de la question des revenus et dépenses de l'État, éléments fondamentaux lorsque l'on parle de services publics.

En 2010, la FECQ avait produit un document faisant la synthèse des plus grands enjeux de fiscalité et de tarification qui touche la province. Nous allons répéter l'expérience en 2014 avec des données plus actuelles. Or, malgré quelques changements que nous regarderons de plus près, il convient de mentionner que la tendance générale n'a pas changé outre mesure. Nous expliquerons selon nous pourquoi dans la première section de ce travail en élaborant sur le désengagement de l'État-providence occidental.

Par la suite, nous actualiserons les données présentées dans la première version de ce document concernant l'évolution des dépenses et des revenus de l'État et des citoyens du Québec. Nous dresserons un portrait général des mesures fiscales importantes qui furent mises de l'avant depuis les différents budgets déposés par les gouvernements depuis 2000 jusqu'au premier budget libéral de 2014. Nous ferons la description de la situation des revenus autonomes de l'État québécois et des transferts fédéraux pour par la suite décrire en synthèse l'état du revenu disponible pour les Québécois dans un contexte de relèvement suite à la crise de 2008.

Finalement, nous discuterons de certaines alternatives au modèle fiscal actuel que nous proposons. Ces alternatives sont bien connues au sein de la société civile québécoise, mais peinent à trouver une oreille attentive au sein de l'appareil gouvernemental.

Le désengagement tranquille

Nous pouvons dire que les gouvernements successifs proposent une fiscalité dont le poids repose graduellement de plus en plus sur les individus plutôt que sur la collectivité. Certains courants de pensée populaires proposent justement d'aller dans ce sens¹. Certains pensent en effet l'État comme un mal nécessaire. Dans cette perspective, le rôle d'un bon gouvernement est de travailler dans l'objectif de réduire le plus possible la présence de ce dernier dans la vie des citoyens. Agitant l'épouvantail des dictatures communistes, on argue une forme de totalitarisme qui emprisonne l'individu dans une structure trop étroite. Par conséquent, ce dernier ne pourra vivre sa vie comme il l'entend et donc ne pourra pas atteindre son plein potentiel, enchaîné dans la voie de la servitude². Ainsi, les ententes entre individus seraient à prioriser. On postule dans ce cadre que l'indépendance de l'individu est assurée.

L'histoire nous démontre toutefois qu'un État minimal qui laisse le marché s'autoréguler ne nous a pas permis d'atteindre l'égalité. Il aura fallu des États interventionnistes qui mettent en place des programmes de filets sociaux et qui participent à la vie économique de leurs régions, pour combler les torts et effets pervers du système économique actuel. Durant la période de la crise économique des années 30 et après, ce fut cette option qui était majoritaire tant chez les hommes politiques que chez les intellectuels³, représentés entre autres par le Keynesianisme, qui encourage l'intervention de l'État en période difficile et la négation du laissez-faire comme attitude à avoir devant l'économie.

Graduellement toutefois, le paradigme inverse a repris de la vigueur et a incité les gouvernements à se désengager le plus possible. On arguait qu'une trop grande rigidité dans le système fiscal couplé avec des salaires élevés allait tôt ou tard entamer la santé économique d'un État donné, alors que les capitaux allaient fuir vers les régions fiscalement plus hospitalières. Une réforme de l'État est aussi vitale que la chute sera brutale si rien n'est fait. Le courant que l'on appelle généralement « néo-classique » est dominant en bien des endroits.

Or, les chercheurs ne sont pas si convaincus que cette manière de voir le monde est une marche sans fin contre laquelle nous ne pouvons rien. En effet, Campbell⁴ démontre plutôt que le processus de mondialisation prend différentes formes selon les structures de l'État. Ainsi, il semble que le processus peut s'adapter plus souvent que l'inverse et que dans ce cadre, une nouvelle réingénierie de l'État n'aurait pas les conséquences escomptées chez ses partisans, tout en ayant d'importantes conséquences chez les citoyens qui en subiront les impacts. Pour nous, le modèle québécois peut très bien vivre dans la société mondialisée et il serait irresponsable de le démanteler pour rassurer des conceptions du monde qui relèvent bien plus de l'idéologie que de l'état actuel du monde.

Les tenants du désengagement ont d'ailleurs la tâche assez difficile. En effet, malgré les velléités de diminuer la taille de l'État-providence, celui-ci est encore présent.

Si l'État a créé des programmes sociaux auparavant, ces derniers ont modifié l'État lui-même en son sein. L'État-providence s'est donc institutionnalisé et chaque décision passée fait maintenant partie de l'identité du programme et plus largement, de l'État qui l'a créé. Ainsi, un parti politique qui prend le pouvoir avec un discours à prétention « révolutionnaire » voulant s'attaquer au poids de l'État,

¹ Nous y reviendrons dans les chapitres suivants

² DOSTALER, Gilles, Michel BEAUD : « La pensée économique depuis Keynes », Seuil, 1996, 504 pages.

³ *ibid*

⁴ Campbell, J.L. : « Institutional Change and Globalization. » Princeton University Press, 2004., 153 pages

n'arrivera pas à réaliser ses objectifs, malgré toute sa bonne volonté. Les décideurs publics ne peuvent pas faire abstraction du passé institutionnel dans les choix politiques du présent. Pierson l'a démontré en regardant le bilan de Thatcher en Grande-Bretagne et de Reagan aux États-Unis⁵.

Car bien que l'ordre du jour se soit clairement déplacé vers la droite depuis la fin des années 1970 et que le néolibéralisme soit devenu la tendance forte à l'intérieur des partis politiques de ces deux pays, on trouve tout de même des éléments d'opposition qui ont, à certains moments, joué un rôle significatif. De plus, des considérations électorales ont circonscrit l'adoption de certaines mesures restrictives, puisque l'électorat était habitué à recevoir certains transferts et services de l'État et qu'il avait des attentes en ce sens⁶.

S'il est donc exagéré de parler de la fin de l'État-providence, il n'en demeure pas moins que les différents gouvernements font réduire la présence de l'État « par la bande » jouant de subtilité. En utilisant plusieurs tactiques différentes servant à réduire l'opposition populaire, on étale les hausses ou les coupures sur plusieurs années, on fait jouer différents groupes les uns contre les autres ou encore on change la mission fondamentale des services. Les exemples canadiens sont nombreux. En effet, mentionnons l'exemple de l'assurance-chômage qui, au courant des années a vu son universalité considérablement modifiée pour exclure par-ci et par-là et en jouant avec les règles d'admissibilité régionale qui a divisé les provinces de l'est et de l'ouest⁷. La clause du projet de loi 3 permettant aux municipalités de suspendre l'indexation des rentes des retraités peut être vue comme une étape vers le désengagement. Les prestations financières pour enfants, programme fédéral chargé d'aider les familles ayant des enfants, ont aussi graduellement perdu leur caractère universel pour devenir davantage un supplément de revenus pour famille dans le besoin qui elles-mêmes ont vu leurs prestations réduites depuis la création du régime. Ainsi, l'État-Providence est devenu complexe, de par la création d'une multitude de « clientèles » diverses ayant chacune des nouvelles identités changeantes au gré des réformes gouvernementales.

Toutefois, ce ne sont pas tous les États qui ont fait le choix de se désengager. Certains ont effectivement décidé de renforcer leur présence, d'autres de la réformer⁸. Le portrait occidental est éclaté et ne préjuge pas d'une seule bonne manière de fonctionner.

Il semble qu'au Québec, nous soyons facilement influencés par nos voisins immédiats et que leur modèle à eux devrait être le nôtre. Le gouvernement Charest était assez impressionnant à ce sujet, comme en fait foi leur incessant argument de la moyenne canadienne pour justifier la hausse des frais de scolarité⁹. Une fois dans l'opposition, la rhétorique de la fuite des contribuables vers l'Ontario dans le cas d'une hausse des impôts fut utilisée par ce même parti politique pour critiquer la décision péquiste de rajouter un quatrième palier d'imposition¹⁰.

⁵ BERNIER Nicole : « Le désengagement de l'État providence », Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 267 pages, 2003.

⁶ *ibid*

⁷ *ibid*

⁸ MERRIEN, François-Xavier : « L'État-providence » PUF. PAQUIN Stéphane, Pier-Luc LÉVESQUE : « Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves », 2014, Politique Mondiale, les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 370 pages,

⁹ GERVAIS, Lisa-Marie : « Hausse des droits de scolarité – Les syndicats prêtent main-forte aux étudiants », 4 novembre 2011, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/societe/education/335202/hausse-des-droits-de-scolarite-les-syndicats-pretent-main-forte-aux-etudiants>, (Page consultée le 29 août 2014).

¹⁰ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2013-2014 » novembre 2012, gouvernement du Québec, 484 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 7 août 2014).

Ainsi, il n'est pas étonnant que la société civile regarde avec méfiance les actions gouvernementales affublées d'une rhétorique dramatique sur la dette et les déficits, alors que tous les moments semblent bons pour tenter de réduire la portée de l'État et son rôle régulateur dans la société moderne. Sur la question de l'argumentaire utilisé par les gouvernements québécois des dernières années, nous verrons que ce dernier a fait du remboursement de la dette une priorité. Pour ce faire, il a entrepris dans les années suivantes à la crise économique, toute une opération de relations publiques pour convaincre que ses priorités étaient les bonnes.

La confusion à propos du calcul de la dette

Nous le verrons dans les prochaines sections, le gouvernement du Québec fait du remboursement de la dette et de la lutte au déficit des combats de tous les jours, que nous soyons en crise ou non. Nous avons aussi mentionné qu'il n'y a pas d'unanimité autour de la question de la dette et de son importance. En effet, le gouvernement Charest représenté par son ministre des finances faisait campagne sur l'importance de rembourser la dette, car cette dernière était rendue problématique, au point où certaines comparaisons avec la Grèce étaient effectuées sans gêne, alors que les distinctions entre les deux pays sont trop importantes pour tenter de faire peur avec des comparaisons rapides¹¹.

Le débat s'est graduellement tourné vers la méthode utilisée pour avoir une idée claire de la dette. Car il semble y avoir plusieurs manières différentes qui donnent chacune un constat dont la gravité est variable. Ainsi, le MFQ, dans sa justification de vouloir envoyer les nouveaux revenus vers le remboursement de la dette, cadre cette dernière en utilisant la dette brute, c'est-à-dire une somme des passifs du gouvernement du Québec additionné avec la part de la dette canadienne correspondant à la place du Québec dans la fédération. En utilisant la dette brute, le Québec fait pâle figure. En effet, nous sommes en cinquième position dans le même portrait que la Grèce et l'Italie entre autres, avec un ratio Dette/PIB de 94 %.

Toutefois, certains ont crié au scandale, accusant le gouvernement d'offrir un portrait tronqué et alarmiste qui omet des détails importants, les actifs. En effet, la dette brute ne couvre pas la valeur des actifs du gouvernement et si l'on décide plutôt de les inclure dans le calcul, on transforme donc le principe en dette nette et le rang du Québec change, baissant de plusieurs rangs pour se retrouver en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.

¹¹ PISANY-FERRY, Jean : « Gouvernement économique, Mode d'emploi », février 2010, Le Monde, [En ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/22/gouvernement-economique-mode-d-emploi-par-jean-pisani-ferry_1309490_3232.html, (Page consultée le 27 août 2014).

REUTERS : « La Grèce doit améliorer la perception d'impôt /FMI », 23 avril 2010, [En ligne], <http://fr.reuters.com/article/idFRLDE63M0Q820100423>, (Page consultée le 27 août 2014).

Engagement financier des administrations publiques en pourcentage du PIB

dette nette en % du PIB ¹²	Pays		
-207.0	Norvège	46.7	Pays-Bas
-56.5	Finlande	47.8	Allemagne
-45.9	Luxembourg	49,9	Québec¹³
-32.8	Corée ³	50.0	Autriche
-29.7	Estonie	63.1	Hongrie
-21.6	Suède	67.7	Royaume-Uni
6.2	Nouvelle-Zélande	69.8	Zone euro
7.2	Danemark	70.9	Total OCDE
7.6	Suisse	75.4	Espagne
13.8	Australie	76.0	France
14.6	République tchèque	83.8	États-Unis
24.6	Slovénie	84.2	Belgique ¹
29.8	République slovaque	93.0	Irlande
30.3	Pologne	94.6	Portugal
31.0	Islande	118.2	Italie
40.9	Canada	127.3	Grèce

Ainsi, dépendamment de la méthode utilisée, l'urgence du remboursement de la dette est variable. Il serait irresponsable croyons-nous de nier l'importance de rembourser la dette. Toutefois, nous ne croyons pas que cet objectif doit se transformer en obsession. Les coupures dans les services publics et une tarification sans nuance vont mettre à mal la santé financière des Québécois, autant ceux de la classe moyenne que les moins bien nantis. Nous contestons donc que la plupart des nouveaux revenus engrangés par l'État servent uniquement à rembourser la dette au détriment de la santé de nos services publics. Nous croyons que le rôle de l'État est de corriger les travers et les perversités du système économique dans lequel nous vivons. Si l'État continue à se défilier lentement, mais sûrement, le gouvernement ne devra pas s'étonner que le climat social se désagrège.

¹² Organisation de coopération et de développement économiques : « engagements financiers nets des administrations publiques », <http://www.oecd.org/fr/eco/perspectives/perspectiveseconomiquesdelocde-annexestatistique.htm>

¹³ Nous avons rajouté la donnée du Québec à partir du plan budgétaire 2014-2015

Courte synthèse des budgets précédents

Depuis la crise économique, les différents budgets qui ont suivi ont pris une couleur similaire. Toutefois, il ne faut pas penser que l'aridité des finances publiques est un concept nouveau, comme le chapitre précédent le démontre. Par contre, les budgets déposés par le gouvernement Charest avaient une trame narrative semblable.

Lors du dépôt du budget 2010-2011, le ministre des Finances parlait d'une véritable « révolution culturelle ». L'idée était de revoir le statu quo sur la question de la gratuité de certains services publics.

Sur chaque service que l'État offre, il y a une question fondamentale, et je pense que c'est une révolution culturelle, qui est celle-ci : Quelle est la juste part que moi, comme citoyen, je dois payer, et que la collectivité doit payer?¹⁴,

L'idée générale était de réfléchir à la possibilité que certains services ne soient plus supportés par la totalité des citoyens du Québec, mais plutôt par ceux qui s'en servent. On voulait donc réintroduire avec force le principe de l'utilisateur-payeur, dont on entend parler avec plus ou moins d'insistance depuis bien des années.

C'est ainsi que le budget qui a été déposé dans l'année tentait de réaliser trois objectifs interreliés :

- Viser le retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2013-2014
- Augmenter les versements visant à réduire la dette, notamment au travers du Fonds des générations
- Aller chercher de nouveaux revenus guidés par le principe de l'utilisateur-payeur

La mesure du budget Bachand qui a marqué les esprits au moment du dépôt du budget 2010-2011 était l'introduction de la taxe santé qui, outre la question du crédit de solidarité¹⁵, imposait une taxe fixe graduelle allant atteindre 200 \$ en 2012 (pour un total de 945 millions), dédiée au financement du système de santé. Cette taxe allait susciter beaucoup de mécontentements de par sa nature non progressive. En effet, peu importe son revenu, chaque citoyen était soumis au même montant sans égard à la capacité de payer.

Le budget Bachand n'allait pas s'arrêter là et imposera une hausse des tarifs d'électricité du bloc patrimonial de 1 cent le KWH à partir de 2014, ainsi qu'une augmentation des redevances minières. Ces deux mesures mises en commun vont générer des revenus qui iront directement garnir le Fonds des générations¹⁶.

C'est ce budget qui a aussi mis en scène l'éventuel sommet sur l'éducation supérieure, qui fut une étape importante vers la hausse des frais de scolarité universitaire annoncée lors du budget suivant¹⁷.

¹⁴ DESJARDINS, François: « Réflexion sur les tarifs – « Une Révolution Culturelle, » selon Raymond Bachand », 23 février 2010, Le Devoir, [En ligne], <http://m.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/283666/reflexion-sur-les-tarifs-une-revolution-culturelle-selon-raymond-bachand> (Page consultée le 29 août 2014).

¹⁵ Nous en parlerons subséquemment

¹⁶ Dont nous parlerons plus tard également.

¹⁷ Plan budgétaire 2011-2012, MFQ.

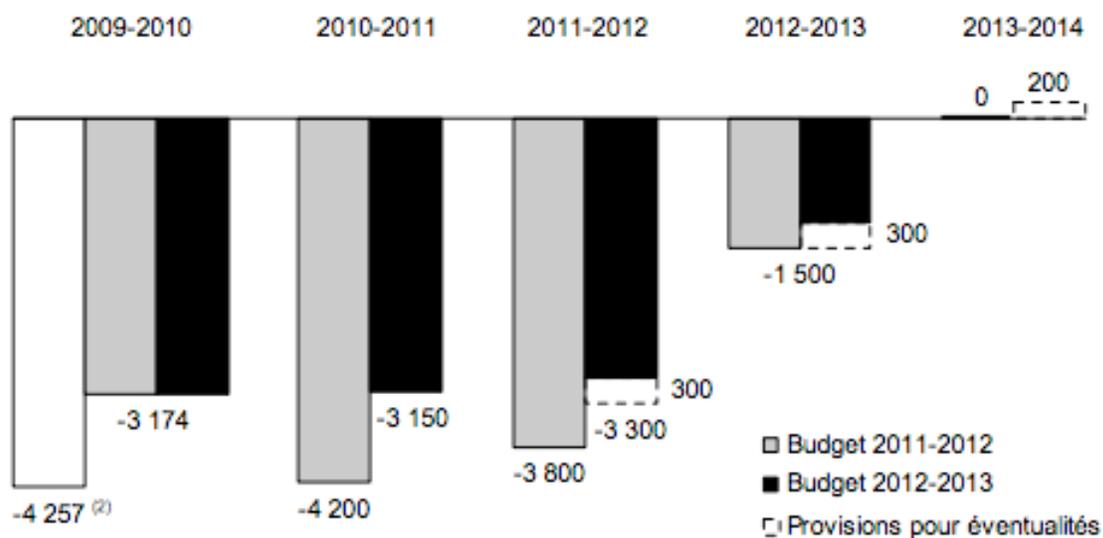
Élaboré par le même ministre des Finances, le budget 2011-2012 allait continuer sur la même voie. Tout en officialisant la hausse des frais de scolarité, l'accent est mis principalement sur le développement du Plan Nord et la lutte à l'évasion fiscale qui devait aller chercher cumulativement 1,4 milliard de dollars en 2013-2014.

Quant à lui, le budget 2012-2013, survenu en pleine crise étudiante, continue sa lancée vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année suivante avec la poursuite des mesures annoncées dans les budgets précédents.

Mentionnons que les budgets des années suivant la crise étaient principalement axés sur le retour à l'équilibre budgétaire à court terme. Le graphique suivant démontre justement la réduction graduelle des soldes budgétaires vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Cet état des choses a fait demander à plusieurs si la volonté d'atteindre l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 n'était pas un objectif irréaliste et idéologique plutôt que pragmatique. En effet, pourquoi cette année-là précisément et non pas plus tard? Qu'est-ce qui pressait à ce point? Ce n'est pas l'entière de la communauté économiste qui était d'avis que ce plan était le bon pour le Québec et les gens qui y vivent¹⁸.

Soldes budgétaires de 2009 à 2013-2014 (en millions de dollars) Prévisions issues du budget 2012-2013



(1) Soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le déficit budgétaire de 4 257 M\$ est celui qui a été présenté dans le budget 2010-2011.

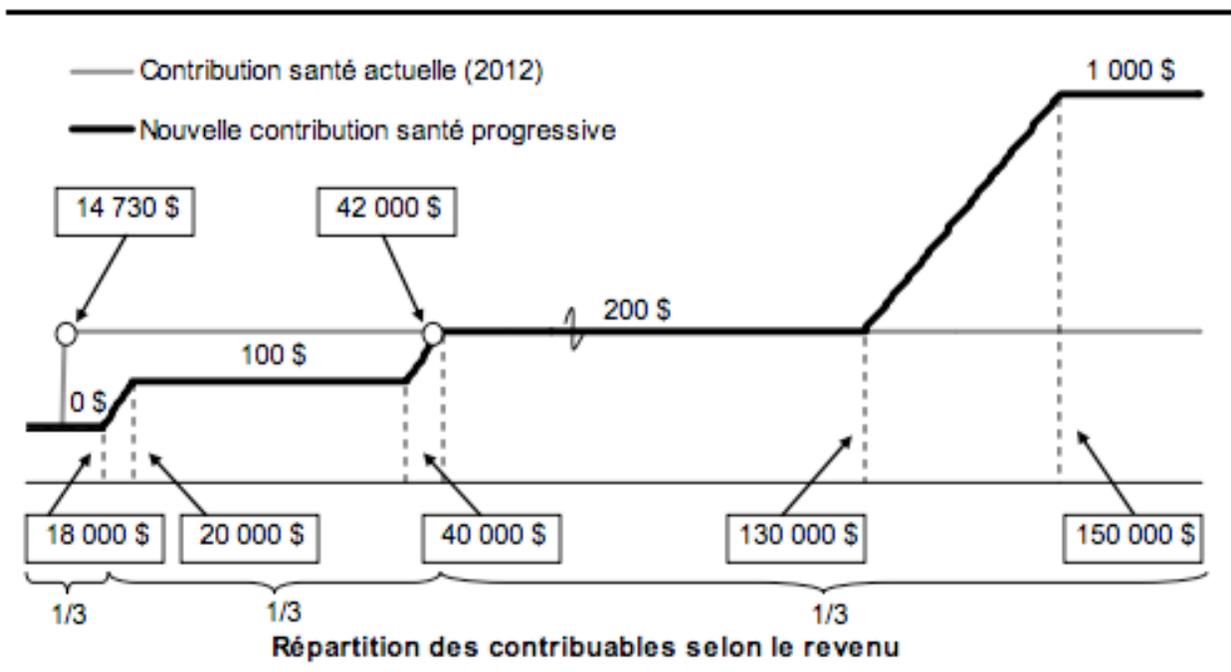
Source : Plan budgétaire 2012-2013, MFQ.

¹⁸ARGENT : « L'alliance sociale souhaite retarder l'équilibre budgétaire », octobre 2012, Canal Argent, [En ligne], <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/alliance-sociale-retarder-equilibre-25102012>, (Page consultée le 7 septembre 2014).

En septembre 2012, le gouvernement libéral est remplacé par un gouvernement du Parti Québécois minoritaire. Ce dernier déposera deux budgets, mais dont un seul sera adopté. L'opposition péquiste n'a cessé de critiquer le gouvernement libéral quand celui-ci remettait un budget déficitaire¹⁹. Il aurait été surprenant de penser que ce changement de gouvernement allait remettre en question les manières de faire des années précédentes, d'autant plus que c'est le PQ qui a fait adopter une loi obligeant l'équilibre budgétaire, lors du gouvernement de Lucien Bouchard. Toutefois, le parti nouvellement au pouvoir avait critiqué certaines des mesures mises de l'avant par les multiples budgets Bachand, dont la hausse des frais de scolarité et la taxe santé et avait promis en campagne électorale de les abolir.

Le premier budget Marceau donna un résultat plus nuancé. En effet, le principe de la taxe santé reste présent, mais le gouvernement y intègre une forme de modulation qui réduit son caractère régressif. Ainsi, les citoyens pourront se situer dans l'un des 4 paliers différents qui couvrent des interstices plus larges que la mouture originale. Le revenu minimum pour être exempté est augmenté de près de 4000 \$. Ceux qui gagnent plus de 150 000 \$ verront la leur augmenter substantiellement pour atteindre un maximum de 1000 \$.

Nouvelle contribution santé progressive selon le revenu du contribuable — 2013



Source : Plan budgétaire 2013-2014, MFQ.

Comme le démontre le graphique suivant, le gouvernement a baissé ou éliminé la contribution santé pour 3,1 millions de citoyens. La perte de revenus qui en découle est compensée par les gains effectués par la mise en place d'une progressivité au sein de la taxe. Ainsi donc, si la taxe santé n'a pas

¹⁹ RADIO-CANADA : « Québec: L'opposition fait part de ses attentes envers le premier budget Marceau », 13 novembre 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2012/11/13/007-bachand-attentes-budget-marceau.shtml>, (Page consultée le 9 août 2014).

été abolie comme le promettait le PQ, les modifications internes lui donnent un air un peu plus acceptable.

Revenus provenant de la contribution santé progressive et de la hausse d'impôt versées au FINESS

Revenus provenant de la contribution santé actuelle	1 013
Hausse de la charge pour les contribuables à haut revenu	
– Nouveau palier d'imposition au taux de 25,75 % à l'égard des contribuables ayant un revenu imposable de plus de 100 000 \$ (hausse de 1,75 point de pourcentage du taux)	322
– Augmentation de la contribution santé pour les contribuables ayant un revenu net de plus de 130 000 \$	80
Sous-total	402
– Élimination ou réduction du paiement de la contribution santé pour 3,1 millions de contribuables à faible revenu et de la classe moyenne	-402
REVENUS PROVENANT DE LA NOUVELLE CONTRIBUTION SANTÉ PROGRESSIVE ET DE LA HAUSSE D'IMPÔT	1 013

Source : Plan budgétaire 2013-2014, MFQ.

De plus un nouveau palier d'imposition est intégré dans les taux actuels pour les contribuables dont les revenus dépassent 100 000 \$ par année, pouvant aller chercher pour la première année 322 millions de dollars. Nous verrons dans le chapitre suivant en quoi ce rajout est une bonne nouvelle même si ce dernier pourrait être bonifié dans les prochaines années.

Le gouvernement péquiste étant de courte durée, le budget 2014-2015 est un budget déposé par le nouveau gouvernement libéral, élu quelques mois auparavant²⁰. Nous devons donc attendre le prochain budget pour avoir une idée plus claire des orientations réelles de ce gouvernement Couillard. De plus, en étant majoritaire, ce dernier peut laisser ses orientations telles quelles sans craindre d'être défait en chambre. Nous devrions donc avoir droit à des positions claires, assumées et sans louvoisement.

En attendant, le premier constat du budget indique que la situation économique est moins bonne que ce que mentionnait l'ancien gouvernement. Le déficit serait bien plus élevé que prévu (3,1 milliards plutôt que 2,5 milliards), forçant donc le gouvernement à réagir rapidement. Le discours libéral dans les temps préalables au budget laissait présager des mesures difficiles.

²⁰ Nous avons décidé de ne pas parler du budget 2014-2015 du PQ considérant qu'il ne fut jamais adopté, ce dernier étant battu aux élections d'avril 2014.

Si les mesures du Parti québécois pour gérer les finances publiques fin 2012 début 2013 ont été critiquées, imaginez ce qui va se passer dans les prochaines années, alors que le gouvernement veut ramener la croissance des dépenses à 1,9 % cette année et à 1,3 % l'an prochain! Carlos Leitao et Martin Coiteux sont allergiques au mot austérité, mais il faut bien saisir que dans 13 des 22 ministères, on réduit les budgets. Et dans plusieurs autres, la croissance des crédits ne devrait pas dépasser le niveau d'inflation²¹.

De manière surprenante, Québec met la hache dans plusieurs crédits d'impôt. Plusieurs secteurs y passent, sans même, de l'aveu du gouvernement, qu'une analyse soit effectuée préalablement à la coupure. Ainsi, le milieu du multimédia, du cinéma et de la recherche vont assumer des réductions de crédit d'impôt de l'ordre de 20 %²². Il y aura de plus une hausse de la taxe spécifique sur le tabac et l'alcool ainsi qu'un effort accru pour lutter contre l'évasion fiscale. L'utilisation de crédits d'impôt est une manière utilisée fréquemment par les différents gouvernements pour attirer des entreprises au Québec. Ces dernières menacent le gouvernement d'exode vers un environnement fiscal moins imposant et iraient s'installer dans le reste du Canada ou aux États-Unis. Dans ce cadre. On octroie des crédits envers certains secteurs afin de favoriser le choix du Québec²³.

Si le budget déposé par le gouvernement semble peu austère, en comparaison avec le discours adopté auparavant, c'est que le travail de coupures et de réformes est envoyé à une commission sur la fiscalité qui se tiendra en automne et qui sera chargée de réviser les dépenses actuelles et les potentialités de revenus additionnels. Toutefois, l'attitude du gouvernement en place dans le cadre de l'enjeu sur les régimes de retraite laisse présager selon nous des temps marqués par l'austérité et des paradigmes néoclassiques traditionnels et non inspirés.

²¹ FILLION, Gérald : « 8 faits sur le budget Leitao », 5 juin 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://m.radio-canada.ca/blogues/geraldfillion/2014/06/05/8-faits-sur-le-budget-leitao/wp44/4660>, (Page consultée le 5 août 2014).

²² *ibid*

²³ THERRIEN, Yves : « Coupe des crédits en technologie et multimédia : Un frein à la croissance », 10 juin 2014, Le Soleil, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/techno/201406/09/01-4774309-coupe-des-credits-en-technologie-et-multimedia-un-frein-a-la-croissance.php>, (Page consultée le 20 août 2014).

Évolution des revenus de l'État depuis l'année 2000

Les gouvernements en place lors des années étudiées par ce rapport tiennent un discours similaire sur l'état des finances publiques et de l'importance de ne pas endetter l'État indument. Considérant la crise économique et donc de l'importance pour l'État d'injecter des sommes dans l'économie, le gouvernement libéral de 2011 avait suspendu la loi sur l'équilibre budgétaire, dans la perspective d'avoir les coudées franches. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Couillard a remis à l'ordre du jour la question du déficit et de l'importance de le réduire à tout prix.

Cette section dressera un portrait des revenus autonomes de l'État québécois, c'est-à-dire les revenus qui sont tirés de l'État lui-même, versus par exemple les paiements de transferts provenant du palier fédéral. Nous ferons un portrait global avant d'entrer plus spécifiquement dans les détails de chaque provenance.

Lors du dépôt du budget 2014-2015, nous apprenions que les revenus tirés des impôts des particuliers valaient pour 37 % de la part globale des revenus. C'est 4 points de pourcentage de moins que lors du budget 1999-2000, mais reste toutefois similaire aux budgets 2005, 2010 et 2013. Cette année, le gouvernement prévoit aller chercher plus de 19 milliards de cette manière. C'est la source de revenus la plus importante pour le gouvernement.

Si l'impôt sur les sociétés compose pour 7 % des revenus de l'État, il convient de mentionner que, comme dans le cas de l'impôt sur les particuliers, ce poste budgétaire est en baisse depuis le début des années 2000 où il représentait à peu près 10 % des revenus. Cette année, ces impôts rapporteront près de 4 milliards, soit moins en chiffre absolu qu'en 2004-2005.

Le fonds des services de santé va quant à lui chercher à peu près 12 % des revenus chaque année depuis le début des années 2000. Pour le budget actuel, le Fonds rapportera près de 7 milliards.

Les taxes à la consommation viennent combler le vide laissé par les impôts. En 1999-2000, 23 % des revenus venaient de la TVQ. Cette année, ce n'est pas moins du tiers de revenus qui proviendront de ces taxes, pour un total de près de 17 milliards. Les taxes à la consommation sont principalement composées de la taxe de vente du Québec, que nous verrons dans un chapitre prochain. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces taxes englobent aussi celles imposées sur les produits du tabac, sur les produits alcoolisés et sur le carburant. Celles sur le tabac et sur l'alcool ont tendance à augmenter souvent. Ce sont des produits qui causent des ennuis de santé et donc des dépenses pour l'État. De plus, il serait très difficile d'être efficace dans la contestation publique d'une hausse de taxe sur la cigarette. Autant le gouvernement Marois, le gouvernement Harper et le gouvernement Couillard les ont augmentés dans les dernières années²⁴.

La section sur les entreprises du gouvernement réunit principalement Hydro-Québec, la société des alcools du Québec ainsi que Loto-Québec. À elles seules, ces trois sociétés produisent 99 % des revenus des entreprises d'État pour l'année 2014-2015. La contribution des autres est donc triviale.

Le fonds des services de santé est une contribution dédiée prélevée à la source, généralement chez les employeurs, mais aussi des particuliers. Les employeurs paieront un pourcentage sur la masse

²⁴ PORTER, Isabelle : « Le tabac et l'alcool encore plus taxés », 5 juin 2014, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/410142/le-tabac-et-l-alcool-encore-plus-taxes>, (Page consultée le 11 août 2014).

salariale, dépendant si cette dernière est en deça (2,76 %) ou au-dessus (4,26 %) de 5 millions de dollars par année. Le gouvernement accordera en 2014-2015 des congés de cotisations à certaines entreprises si ces dernières participent à des efforts d'innovation et sont reconnues comme PME²⁵.

Revenus autonomes de l'État par poste budgétaire : budget 2014-2015, en millions

	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fonds SS	4429	4874	5597	6765	6958	7149
impôt des particuliers	15 944	16 324	18 203	19 163	20 120	21 093
Impôt des sociétés	3680	4253	3266	3163	3420	3905
Taxe à la consommation	8954	12 256	13 184	16 501	17 045	17 653
Entreprises	3156	4346	4759	5444	5176	4900
Ressources naturelles			105	41	159	51
Autres revenus	2487	2328	2362	1728	1875	1963
total	38 650	44 381	47 371	52 805	54 753	56 609

Source : Plans budgétaires des années concernées

Pourcentage de chaque poste budgétaire sur l'ensemble des revenus, de 1999-2000 à 2015-2016

	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fonds SS	11.46	10.98	11.82	12.81	12.71	12.63
Impôt des particuliers	41.25	36.78	38.43	36.29	36.75	37.26
impôt des sociétés	9.52	9.58	6.89	5.99	6.25	6.90
Taxe à la consommation	23.17	27.62	27.83	31.25	31.13	31.18
Entreprises	8.17	9.79	10.05	10.31	9.45	8.66
Ressources naturelles	0.00	0.00	0.22	0.08	0.29	0.09
Autres revenus	6.43	5.25	4.99	3.27	3.42	3.47
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source : Plans budgétaires des années concernées

Le gouvernement fédéral contribue aussi aux revenus des provinces. Nous y reviendrons dans un chapitre subséquent, mais pour l'instant, contentons-nous de mentionner que les revenus des transferts fédéraux ont augmenté de manière importante dans les années étudiées. Ils ont en effet presque triplé depuis le début du siècle²⁶. Le gouvernement du Québec reçoit cette année plus de 17 milliards de cette manière.

²⁵ Plan budgétaire 2014-2015, MFQ

²⁶ Mentionnons pour l'instant qu'ils avaient baissé de manière importante dans les années 90.

Évolution des transferts fédéraux attribués au Québec depuis le début d'année 2000, en millions

	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Péréquation	4387	5221	8355	7833	9286	9403
Transfert santé		2422	4137	5290	5262	5590
TCSPS (TCPS) ²⁷	1120	926	1413	1534	1585	1607
Autres	845	660	936	1007	988	979
Variation contextuelle dans le calcul ²⁸				1037	-430	
Total	6352	9229	14 841	16 701	16 691	17 579

Source : Plans budgétaires des années concernées

Malgré la volonté des différents gouvernements en place, l'atteinte de l'équilibre budgétaire est loin d'être un exercice facile alors qu'on peine à freiner l'augmentation des dépenses et qu'en même temps, on semble gêné d'aller chercher de nouveaux revenus. Ainsi, les gouvernements tentent souvent de prévoir plusieurs années à l'avance et de signifier, lors du dépôt d'un budget, que l'atteinte de l'équilibre budgétaire est un objectif pour le prochain budget. Évidemment, cela laisse une année complète remplie d'imprévus, qui justifieront éventuellement le report à l'équilibre à une autre année. Le budget Leitaud est dans cette veine. En effet, le gouvernement prévoit des dépenses de près de 74 milliards, mais prévoit la baisse des revenus projetés dans le deuxième budget Marceau, avorté lors des élections de 2014.

Depuis les années 2000, les dépenses de programmes du gouvernement représentent systématiquement 84 % des dépenses globales. Toutefois, le Fonds des générations est comptabilisé comme un fonds spécial et non pas dans le service de la dette.

Évolution des dépenses du gouvernement du Québec depuis le début des années 2000, en millions

	1999-2000	2004-2005	2009-2010	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépenses de programme	39 877	47 65656	60 76969	64518	65704	66141
Service de la dette	7372	6853	6154	8443	8583	8677
Total	47249	54509	66923	72961	74287	74818

Source : Plans budgétaires des années concernées

Si l'on prend les revenus et dépenses consolidées, nous arrivons à un déficit de près de 2 milliards pour l'année prochaine et près de 3 milliards pour l'année 2013-2014²⁹. C'est surtout ce chiffre que nous avons entendu dans les médias, depuis la sortie du plus récent budget.

²⁷ La réforme en 2003 a séparé le TCSPS en deux transferts distincts (TCPS, TCS).

²⁸ harmonisation de la taxe de vente, soustrait de l'affectation de 430 millions à un Fonds destiné à la santé (FINESS) Voir budget 2014-2015 de juin, page D.23.

²⁹ Nous avons fait le choix de ne traiter que des dépenses budgétaires qui concernent strictement le gouvernement du Québec. Depuis quelques temps, le gouvernement du Québec rend des chiffres plus précis en intégrant les revenus et dépenses consolidées, c'est-à-dire les revenus et dépenses qui sont dans le périmètre comptable du gouvernement québécois sans en dépendre directement. Nous traiterons de l'adéquation avec ses nouveaux chiffres en termes de résultat final, sans aller dans le détail complet, pour fin de concision. Cette réforme était demandée depuis longtemps par le Vérificateur général du Québec. Il souhaitait en effet que le Québec s'aligne sur les principes de l'Institut canadien des

Si nous entrons davantage dans les détails, nous pouvons remarquer que près de la moitié des dépenses de programmes est engloutie par le ministère de la Santé et des Services sociaux alors que les dépenses en éducation, du primaire à l'université, représentent 25 % de ces dépenses. Ainsi donc, à eux seuls, trois ministères occupent le deux tiers de l'espace des dépenses de programmes. Une brève étude des crédits de dépenses des ministères depuis le début des années 2000 tend à démontrer qu'alors que le pourcentage des dépenses en éducation reste à peu près similaire, celui du ministère de la Santé et des services sociaux augmente rapidement et sûrement. Le CIRANO prédit d'ailleurs que cette hausse continuera, de par le vieillissement de la population et de l'augmentation des soins de santé qui y sont rattachés³⁰. Le CIRANO prévoit qu'en 2030, les dépenses en santé atteindront plus de 60 milliards de dollars.

Évolution du poids des dépenses en santé et en éducation, au Québec de 2004 à 2014

Ministère	2003-2004	2005-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014	2014-2015
MELS/MERSQ[1]	25 %	25 %	25 %	24 %	25 %	26 %	26 %
MSSS	41 %	43 %	44 %	44 %	47 %	50 %	49 %

Source : Plans budgétaires des années concernées

En conclusion, mentionnons que la donnée la plus importante à retenir est la baisse graduelle du poids des impôts des particuliers et des sociétés dans l'enveloppe globale des revenus. Ce sont les taxes à la consommation qui sont allées chercher une place supplémentaire, principalement lors de la récupération des points de taxes de vente laissés libres par le gouvernement fédéral, ainsi que par la hausse des taxes sur les produits de vice. Les nouveaux revenus sont allés principalement au remboursement de la dette.

La question de l'imposition au Québec

La question qu'il est pertinent de poser relève de la colonne des revenus. Sommes-nous capables, en tant que société, d'aller chercher de nouveaux revenus, nous permettant donc d'assumer les dépenses liées à notre modèle de société? Cette section se penchera davantage sur la question des impôts, autant envers les particuliers que les sociétés.

En effet, nous avons vu dans la section précédente que l'impôt envers le particulier était la première source de revenus du gouvernement québécois. Dans ce cadre, il serait tentant de refuser net une éventuelle hausse de celui-ci considérant son importance actuelle. Pourtant, le gouvernement du parti québécois a rajouté un quatrième palier d'imposition à la structure qui en comportait seulement 3³¹. Cette initiative a répondu à plusieurs membres de la société civile, dont la FECQ qui dans l'ancienne version de cette recherche proposait justement de moduler davantage la structure d'imposition provinciale à celle qui prévaut actuellement au palier fédéral.

comptables agréés. Mentionnons brièvement que l'ancienne méthode ne comptabilisaient pas les entités appartenant au réseau de la santé et de l'éducation.

³⁰ CLAVET, Nicholas-James, et al : « Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030 : projections et déterminants », Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations », Décembre 2013, [En ligne], <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013s-45.pdf>, (Page consultée le 1 septembre 2014).

³¹ Plan Budgétaire, 2013-2014 MFQ,

Or, cette avancée est à contre-courant de ce qui s'est effectué depuis bien des années. Nous l'avons dit plus haut, il est politiquement rentable de baisser les impôts³².

Les problèmes avec l'impôt sont multiples. En premier lieu, on ne voit pas directement à quoi il sert, contrairement aux taxes de vente. Ainsi, les revenus tirés de l'impôt sont envoyés dans le fonds consolidé du gouvernement et sont par la suite redistribués au sein des différentes missions gouvernementales. Ainsi, une certaine forme d'abstraction englobe l'argent que l'on envoie sous forme d'impôts. Selon les tenants d'une économie plus classique, l'imposition ne reflète pas la réelle contribution d'un citoyen vis-à-vis des services gouvernementaux³³.

Par exemple, un riche homme d'affaires en santé sera fortement imposé alors qu'il ne se sert que peu des services publics, contrairement à une femme étant inapte au travail pour toutes sortes de raison et qui bénéficie de plusieurs services de derniers recours, tout en ne faisant pas assez annuellement pour payer elle-même de l'impôt.

Les partis politiques en difficulté l'ont d'ailleurs fait à plusieurs reprises. Dans les dernières années, rappelons-nous les baisses d'impôts de 2007. Le gouvernement libéral de l'époque négociait avec le palier fédéral pour régler la question du déséquilibre fiscal³⁴ et a obtenu lors du dépôt du budget fédéral une somme supplémentaire de 950 millions de dollars. Pour le fédéral, la question du déséquilibre fiscal fut donc réglée à ce moment³⁵. Le règlement qui a eu lieu cette année-là était basé sur l'idée que les provinces doivent toutes offrir des services publics équivalents, principalement dans le domaine de la santé.

Dans une décision surprenante, le gouvernement libéral a utilisé la presque totalité des sommes pour effectuer des baisses d'impôts, ce qui était dans son droit de faire, car les nouvelles sommes venaient sous forme de péréquation³⁶. Ceci étant dit, la promesse fut effectuée durant la campagne électorale et a selon certains, violé l'esprit de l'entente en détournant les sommes chargées de financer des services publics vers des gains politiques à court terme sans impact majeur sur nos entreprises collectives³⁷.

Ceci dit, la question de l'impôt est complexe. Voyons voir de plus près ce qu'il en retourne.

En premier lieu, il importe de mentionner que l'impôt est prélevé directement sur le salaire. Il fait partie des ponctions fiscales que l'on voit disparaître toutes les deux semaines. Il est aussi de nature progressive, c'est-à-dire que le pourcentage du revenu qui est pris par l'État va dépendre du salaire

³² RADIO-CANADA : « Marois évoque des baisses d'impôts,; Legault parle d'improvisation », 3 avril 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2014/2014/04/03/016-pauline-marois-baisse-impots.shtml>, (Page consultée le 10 août 2014).

³³ COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES : « Le Québec face à ses défis. Des pistes de solutions pour mieux dépenser et mieux financer nos services publics », janvier 2010, 98 pages, [En ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/finances_publicques_qc/comite_consultatif_eco_fin_publiques/le_quebec_face_a_ses_defis-fasc_2.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).

³⁴ LÉVESQUE, Katleen : « Tout aux baisses d'impôts », 21 mars 2007, *Le Devoir*, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/135979/tout-aux-baisses-d-impot>, (Page consultée le 16 août 2014).

³⁵ FILLION, Gérald : « Fini le déséquilibre fiscal ? », 19 mars 2007, *Radio-Canada*, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/carnets/2007/03/19/84754.shtml>, (Page consultée le 15 août 2014).

³⁶ Nous y reviendrons dans un chapitre subséquent.

³⁷ DESJARDINS, François : « le coût d'une baisse d'impôt », 26 mai 2007, *Le Devoir*, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/144906/le-cout-d-une-baisse-d-impot>, (Page consultée le 15 août 2014).

gagné. Ainsi, les citoyens avec un faible revenu n'auront pas à en payer, alors que les autres vont devoir mettre la main à la pâte. Le calcul qui est à la base de l'impôt ou du retour d'impôt est relativement complexe, car il prend en compte une foule de détails qui, dépendamment du statut du citoyen, lui donnera droit à un nombre indéterminé de crédits d'impôt. De plus, le pourcentage d'impôt à payer par un citoyen X va fluctuer selon le taux marginal d'imposition.

Taux d'imposition actuel, 2014

Revenus	Taux
0 à 11 138	0 %
de 11 138 à 41 495	16 %
de 41 495 à 82 985	20 %
de 82 985 à 100 970	24 %
plus de 100 970	25,75 %

Source : Plan budgétaire 2013-2014, MFQ

Ce taux fait en sorte que si un citoyen gagne 150 000 \$ par année, il n'aura pas à payer 25,75 % d'impôt sur la totalité de son salaire, mais plutôt seulement sur la partie qui dépasse 100 000. Il n'en paiera pas non plus sur la partie de son salaire qui est en deçà de 11 138 \$ et paiera 16 % sur la partie de son salaire qui est entre 41 495 et 82 985.

Ainsi, l'avantage principal de l'impôt est qu'il est modulé en fonction de revenus et donc, du pouvoir d'achat. L'impôt nous permet collectivement de nous payer des services publics qui font honneur à la modernité et qui se comparent aux meilleures démocraties occidentales, à défaut de ne pas ressembler au modèle américain.

Les crédits d'impôt

De plus, les contribuables, dépendant de leur situation particulière, vont avoir accès à une série de crédits d'impôt servant à encourager certaines formes de comportement. Ces derniers sont nombreux et autant les particuliers que les sociétés peuvent y avoir accès. Il est donc possible pour un individu, s'il fait les bons choix, de baisser substantiellement la part d'impôt qu'il aura à payer aux deux ordres de gouvernements. Ces derniers touchent une foule de sujets et peuvent être remboursables (payé en retour au courant de l'année) ou non remboursables (déduit du rapport d'impôt à la fin de l'année fiscale si vous avez de l'impôt à payer. Sinon il sera reporté au moment où vous en paierez). La réduction du crédit d'impôt pour frais de scolarité et l'envoi des sommes nouvellement gagnées vers l'aide financière aux études sont justement un renversement des tendances actuelles qui laissent généralement davantage à la tarification individuelle en échange d'un service³⁸.

³⁸ Bien que les frais de scolarité peuvent très bien être considérés comme une forme de tarification, mentionnons que l'aide financière aux études couvrent des dépenses bien plus larges que les simples frais, touchant le logement, la nourriture, le transport, etc...

Liste des crédits d'impôt disponible pour les particuliers, 2014.

Crédits d'impôt remboursables

- Activités des enfants
- Aidant naturel
- Athlète de haut niveau
- Chauffeur ou propriétaire de taxi
- Déclaration des pourboires
- ÉcoRénov
- Frais d'adoption
- Frais de garde d'enfants
- Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie
- Frais médicaux
- Impôt payé par une fiducie pour l'environnement
- LogiRénov
- Maintien à domicile des aînés
- Prime au travail
- Prime au travail adaptée
- Recherche scientifique et développement expérimental
- Relève bénévole
- Remboursement de prestations
- Remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers
- Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes
- Répit à un aidant naturel
- Revenu provenant d'une rente d'étalement pour artiste
- Solidarité
- Stage en milieu de travail
- Supplément à la prime au travail
- Traitement de l'infertilité

Crédits d'impôt non remboursables

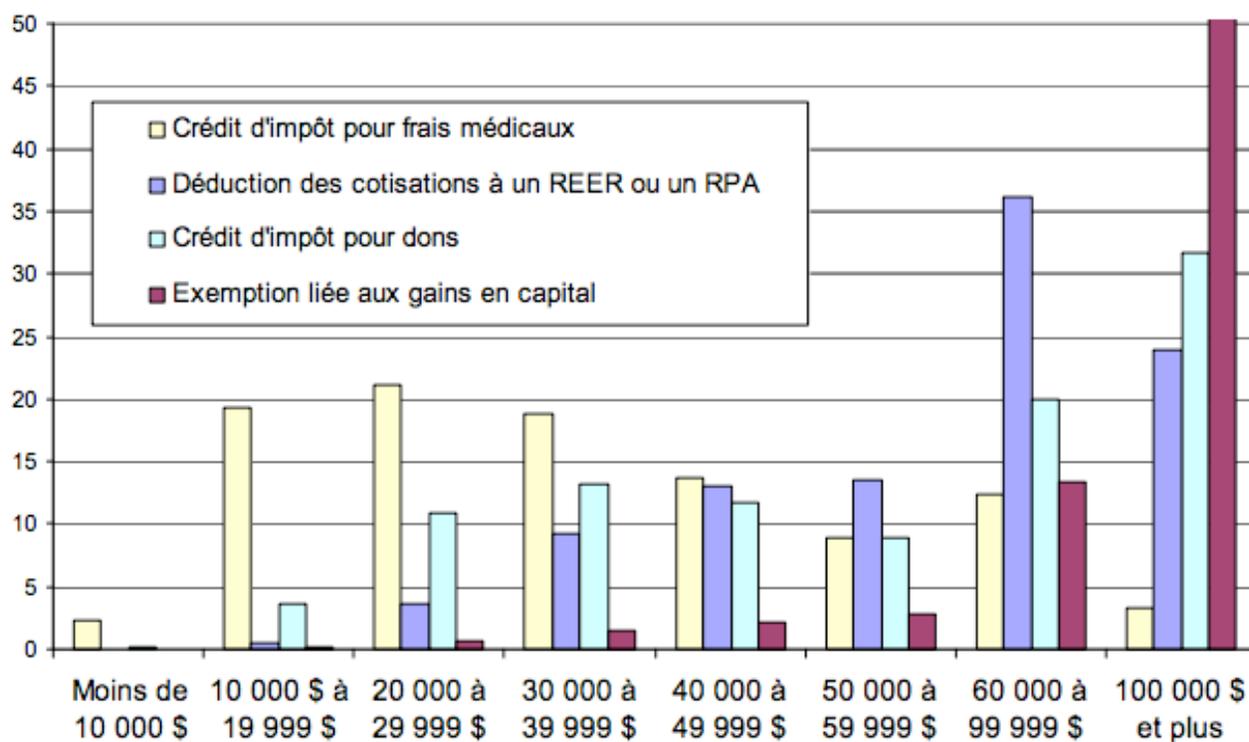
- Accordé en raison de l'âge
- Acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins
- Bénéficiaire d'une fiducie désignée
- Contribution à des partis politiques autorisés du Québec
- Cotisations syndicales, professionnelles ou autres
- Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques
- Dividendes
- Dons
- Enfant aux études postsecondaires
- Fonds de travailleurs
- Frais de scolarité ou d'examen
- Frais médicaux
- Impôt étranger
- Intérêts payés sur un prêt étudiant
- Nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée
- Personne vivant seule
- Personnes à charge
- Pompier volontaire
- Revenus de retraite
- Soins médicaux non dispensés dans votre région
- Travailleur de 65 ans ou plus

Source : revenu Québec

En 2011, le gouvernement a perçu 23 352 000 000 \$ en impôt. Le gouvernement a redonné près de 4 milliards en crédits d'impôt remboursables, soit près de 17 % de la somme totale. Ce sera chez les plus riches que ces crédits seront les plus courus. En effet, si l'on regarde les crédits les plus importants (concernant l'initiative à l'épargne, aux dons et celui concernant les frais médicaux), on se rend compte rapidement qu'outre celui sur les frais médicaux, ce sont ceux qui peuvent se permettre de faire des dons et d'épargner qui en profitent le plus. Entre 2000 et 2007, les crédits d'impôt relatifs aux REER et aux RPA³⁹ sont passés de 13 500 à 19 000 \$. L'exemption des gains en capital pour l'année 2011 est presque exclusivement chez les deux niveaux de revenus les plus élevés, pour un total de 400 millions.

³⁹ Ce sont des endroits où l'on peut entreposer une part de notre revenu pour le faire fructifier en attendant la retraite. En bref, cela encourage l'épargne.

Parts des revenus totaux reçus et des impôts assumés par les contribuables selon leurs niveaux de revenu (en pourcentage)



Source : HARVEY, Pierre-Antoine : « Portrait de la fiscalité (...) ».

L'impact des baisses d'impôt sur le revenu global de la province de Québec

Politiquement, il est donc facile de tomber dans le piège de promettre une baisse de ceux-ci. À peu près personne ne sera mécontent d'en payer moins. Par contre, ces solutions politiques à courte vue sont plus néfastes qu'on le croit, car une fois baissé, l'impôt est difficile à remonter et lorsque l'on regarde les sommes que nous avons laissées de côté depuis les années 2000, on se rend compte de l'importance cumulative de ces baisses. En effet, les différents gouvernements qui se sont succédés ont à peu près tous baissé les impôts à un moment donné. Avant 1988, les taux d'imposition au Québec étaient étalés sur 15 paliers.

Les différentes réformes qui ont eu lieu depuis ce temps ont eu comme effet de réduire les marges de manœuvre, à un point où la promesse électorale libérale de 2003 de réduire les impôts fut reportée dans le temps, car cela aurait mis à mal les finances publiques à un point potentiellement fort problématique⁴⁰ :

Vers la toute fin du règne d'Yves Séguin, le ministère des Finances en était venu à une conclusion qui, avec le recul, paraît évidente : le gouvernement Charest ne disposait tout simplement pas d'une marge de manoeuvre suffisante pour honorer la promesse des baisses d'impôt d'un milliard faite en 2003. Quelques mois plus tard, son successeur, Michel Audet, le confirmait une fois pour toutes. Il n'était pas question, avait-

⁴⁰ DESJARDINS, François : « le coût d'une baisse d'impôt », 26 mai 2007, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/144906/le-cout-d-une-baisse-d-impot>, (Page consultée le 15 août 2014).

il reconnu, de décréter des réductions “au détriment de la solidité financière du gouvernement ou des services”.

Réforme de la fiscalité au Québec, de 1988 à 1998⁴¹

Tranches de revenu imposable		Taux d'imposition
De	À	
Réforme de 1988		
- \$	7 000 \$	16 %
7 000 \$	14 000 \$	19 %
14 001 \$	23 000 \$	21 %
23 001 \$	50 000 \$	23 %
50 001 \$	et plus	24 %
Réforme de 1998		
- \$	23 000 \$	20 %
23 001 \$	50 000 \$	23 %
50 001 \$	et plus	26 %

Source : LAMBERT Gino : Le système fiscal québécois est-il vraiment (...)

Il serait fastidieux de faire l'inventaire des sommes perdues par l'État depuis ces baisses. Toutefois, ceux qui s'y sont penchés argumentent en premier lieu que l'impact sur les particuliers est relativement minime. En effet, si l'impact sur les finances de l'État est important comme le démontre le tableau suivant, il n'est pas certain que les citoyens se retrouvent avec une marge de manœuvre plus abondante. En effet, si l'on considère que les dépenses de programmes ne font qu'augmenter et qu'en simultanément le gouvernement baisse les impôts, il en revient forcément qu'à un moment où un autre, la facture va revenir sous une autre forme. Le graphique suivant démontre d'ailleurs que l'État aurait perdu plusieurs milliards en revenus dans les 15 dernières années.

⁴¹ LAMBERT, Gino, Sylvain PERRON, Jean-Eddy Pean : « Le système fiscal québécois est-il vraiment progressiste?, juin 2000, Chaire d'études socio-économique de l'UQAM, [En ligne], http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_00_système_fiscal.pdf, (Page consultée le 12 août 2014).

Liste des pertes de revenus volontaires de l'État québécois depuis 2000 au niveau de l'imposition des particuliers

Catégories	Pertes de revenus volontaires de l'État (en M\$)
Baisse d'impôts de 2000 à 2003	6 700
Baisse d'impôts de 2003 à 2008	2 218
Déductions fiscales	924
Total	9 842

Source : IRIS, d'où vient la crise des finances publiques? 2008

Ce sont évidemment les particuliers dont les revenus sont les plus élevés qui vont bénéficier des baisses d'impôts aussi minimales soient-elles. En ce qui a trait à la baisse de 2007, le tableau suivant démontre que le résultat sur les finances des ménages les moins fortunés est assez mince. Seulement ceux qui gagnent plus de 150 000 ont reçu plus de 1000 \$ à la fin de l'année.

Gains découlant de la réduction d'impôt e 950 millions du budget 2007-2008 selon la tranche de revenus des ménages

Revenu moyen	Baisse d'impôt (en \$)
25 000 \$	0
50 000 \$	110
75 000 \$	649
100 000 \$	720
150 000 \$	1 859

Source : IRIS, d'où vient la crise des finances publiques? 2008

Nous sommes conscients que les impôts ne sont pas une méthode particulièrement appréciée par les contribuables. Nous savons aussi que chaque méthode de perception possède ces avantages et ses inconvénients. Ainsi, un équilibre entre ces méthodes devrait être la voie à privilégier pour le gouvernement du Québec et ce dernier devrait faire particulièrement attention à la réduction des impôts et à l'augmentation trop rapide d'un nombre de crédits d'impôt mal avisé qui, au final, seraient une goutte d'eau pour le citoyen, mais une mer à boire pour le gouvernement. En somme, si l'on retire de l'impôt et on rajoute des tarifs. Au final, est-ce que la différence est si majeure?

Le point sur les transferts fédéraux

Tel qu'expliqué dans la section sur les revenus autonomes, le gouvernement québécois reçoit des sommes d'argent de la part du gouvernement fédéral. Ces sommes sont regroupées sous le terme de « transferts fédéraux », ainsi, au milieu des années 90, le gouvernement fédéral a modifié substantiellement le calcul des transferts. Le résultat étant que la somme totale était moindre que durant les années précédentes. Se faisant, il a augmenté la pression sur les finances publiques des provinces qui ont dû resserrer leurs propres dépenses⁴². Toujours est-il que les montants perçus par Québec cette année sont de l'ordre de plus de 17 milliards. C'est donc l'une des sources de revenus les plus importantes pour la province. Ces transferts peuvent prendre différentes formes et peuvent aussi se modifier avec le temps.

Le programme de péréquation

Le programme de péréquation est le plus imposant des transferts fédéraux. Il est censé permettre à toutes les provinces d'offrir des services publics équivalents. Pour se faire, le programme de péréquation « traditionnel » comble l'écart entre la capacité fiscale d'une province et la moyenne canadienne, dans le but de donner un coup de main aux provinces moins nanties. De plus, l'argent n'est pas dédié, ce qui implique que les provinces peuvent l'injecter là où elles veulent malgré le fait que l'esprit de la péréquation est de permettre l'offre de services publics équivalents partout dans le pays⁴³.

Si, dans certains cas, les provinces se réjouissent de l'ajout de nouvelles sommes provenant des transferts fédéraux, il arrive des moments où la réaction est tout le contraire, car le calcul de la péréquation est contrôlé par le gouvernement fédéral et ce dernier tend à changer les règles de temps à autre. En novembre 2008, le gouvernement fédéral a modifié ce principe en imposant un plafond qui limite la progression des sommes versées par Ottawa. Dans ce cadre, l'esprit de la péréquation ne tient plus et prive le Québec de 404 millions de dollars, seulement pour l'année 2014-2015. En modifiant une autre règle sur la question des plafonds individuels⁴⁴, le gouvernement fédéral prive le Québec de 686 millions de dollars, pour l'année 2014-2015. Ces différentes modifications ont fait perdre au Québec plus de 8,6 milliards de dollars depuis 2009-2010 et le ministère des Finances prévoit de lourdes pertes dans les prochaines années. Dernièrement nous apprenions que le gouvernement Couillard allait laisser tomber le combat visant à contester la réduction du TCS⁴⁵. Cet abandon confirme la perte de 7 milliards sur 7 ans que le Québec subira⁴⁶ alors que les provinces semblent unanimes quant à l'opposition face à cette réforme⁴⁷.

⁴² BEAUCHEMIN, Jacques, Gilles BOURQUE, et Jules DUCHASTEL : « Du providentialisme au néolibéralisme: de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », Département de sociologie, UQAM, 1995,

⁴³ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA : « Historique des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux », 19 novembre 2011, [En ligne], <http://www.fin.gc.ca/fedprov/his-fra.asp>, (Page consultée le 14 août 2014). 36 pages.

⁴⁴ MFQ, Plan Budgétaire 2014-2015

⁴⁵ Transfert canadien pour la santé

⁴⁶ RADIO-CANADA : « Québec abandonne la bataille des transferts fédéraux en santé », 22 août 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/08/22/004-transferts-federaux-sante-couillard-charest-bataille.shtml>, (Page consultée le 15 août 2014).

⁴⁷ CONSEIL DE LA FÉDÉRATION : « Rapport du groupe de travail du conseil de la fédération sur les transferts fédéraux. Évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles », juillet 2012, [En ligne],

Pertes financières cumulatives des provinces bénéficiaires de péréquation découlant des plafonds, de 2009-2010 à 2014-2015

	Plafond individuel	Plafond PIB	Total	% des pertes
Québec	4 656	3 972	8 627	47,4
Ontario	—	6 614	6 614	36,3
Nouvelle-Écosse	1 368	480	1 848	10,2
Manitoba	36	617	654	3,6
Nouveau-Brunswick	9	382	391	2,1
Île-du-Prince-Édouard	—	72	72	0,4
TOTAL	6 069	12 137	18 206	100

Plan budgétaire 2014-2015, MFQ

En 2008, la ministre des Finances de l'époque, Monique Jérôme-Forget avait dénoncé certaines modifications à la formule de péréquation qui faisait en sorte qu'une part des revenus issus des ressources naturelles de l'Ontario, au travers de leur société électrique Hydro-One était considérée dans une autre colonne que celle attribuée aux ressources naturelles. Faisant en sorte que l'Ontario paraissait moins nantié qu'elle ne l'était en réalité. Or, les revenus similaires provenant d'Hydro-Québec n'avaient pas le même traitement provoquant donc un traitement différé entre les provinces.

Ce résultat découle de l'orientation poursuivie par le gouvernement fédéral depuis la fin des années 1990, qui consiste à réduire la redistribution effectuée traditionnellement par les transferts sociaux aux provinces pour la réaliser principalement dans le cadre du programme de péréquation. Le budget fédéral de 2007 était d'ailleurs l'aboutissement de cette logique, où il était notamment annoncé que le TCS et le TCPS en espèces seraient répartis par habitant, et ce, de concert avec une bonification du programme de péréquation. Or, la décision récente du gouvernement fédéral d'imposer des plafonds à la péréquation vient limiter la capacité du programme de jouer son rôle. Il en résulte, pour l'ensemble des transferts aux provinces, un degré de redistribution moins élevé qu'auparavant⁴⁸.

http://www.conseildelafederation.ca/phocadownload/publications/fr-cof_working-group_fiscal_arrangements_report_appendices.pdf, (Page consultée le 23 août 2014).

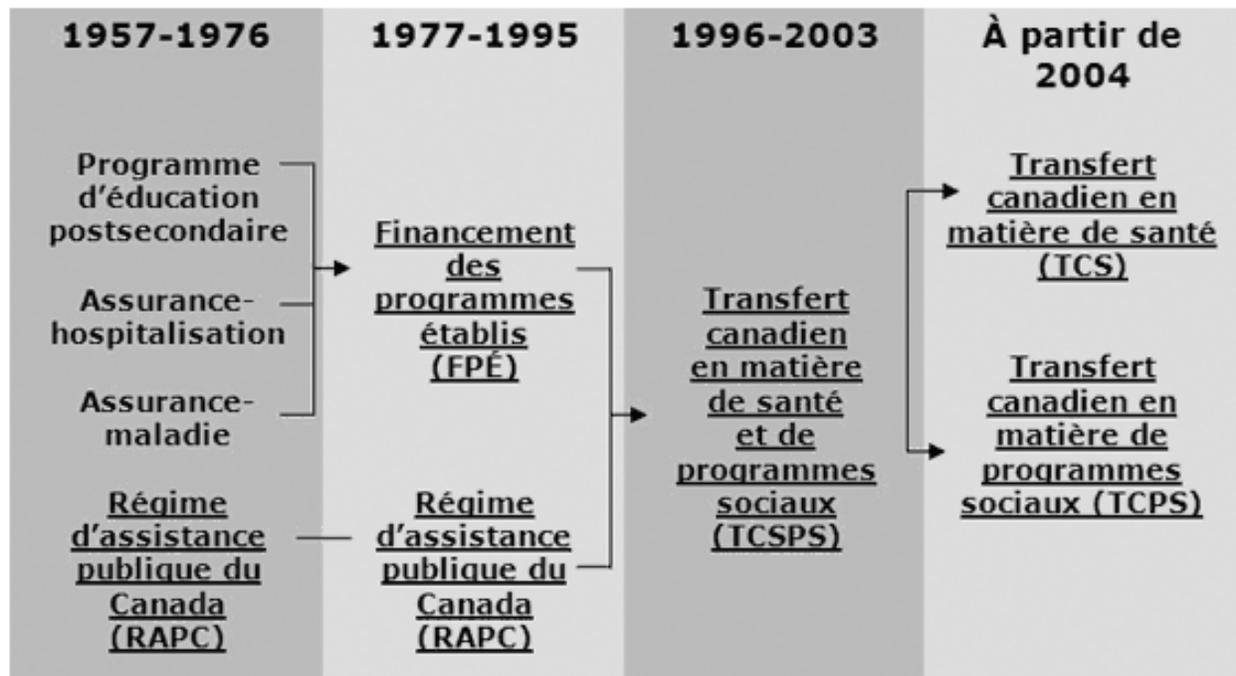
⁴⁸ Plan budgétaire 2009-2010, MFQ

Le transfert canadien en matière de santé (TCS) et le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)

Il existe toutefois des programmes davantage dédiés que la péréquation, devant être investis dans des missions gouvernementales précises, comme la santé et les programmes sociaux. Ces programmes ont eux aussi changé de formes au courant des années comme le démontre le tableau suivant. Graduellement, le gouvernement fédéral a introduit des mécanismes pour s'assurer que les sommes, transférées sous forme de point d'impôts, allaient vraiment aux endroits où ils étaient supposés être investis⁴⁹.

En 1994-1995, le gouvernement fédéral procéda à la réforme Axworthy dont nous avons brièvement mentionné les conséquences en introduction. Le milieu postsecondaire québécois a réagi fortement aux conséquences des manques à gagner pour le secteur, sans succès⁵⁰.

Historique du financement de l'éducation postsecondaire, des programmes sociaux et de la santé au Canada



Source : Finance Canada

Quelque dix ans plus tard, les provinces et le gouvernement fédéral se sont entendus pour scinder le TCSPS en deux programmes distincts. Le gouvernement fédéral a augmenté les transferts, mais seulement pour le TCS⁵¹. Cette nouvelle fut bien accueillie à l'époque, mais les dernières

⁴⁹ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA : « Historique des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux », 19 novembre 2011, [En ligne], <http://www.fin.gc.ca/fedprov/his-fra.asp>, (Page consultée le 14 août 2014).

⁵⁰ NADEAU, Jean-François : « Les débats idéologiques. La question nationale naturellement », L'année politique au Québec, [En ligne], http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94_95/nadeau/nadeau.htm, (Page consultée le 12 août 2014).

⁵¹ SANTÉ CANADA : « Accords de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé », [En ligne], <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/fptcollab/2003accord/index-fra.php>, (Page consultée le 22 août 2014).

modifications au calcul du TCS viennent soustraire aux provinces plusieurs milliards de dollars. En effet, le gouvernement fédéral dans un comportement similaire à celui des années 90 semble vouloir combler ses propres difficultés financières dans la cour des provinces.

Ainsi, derrière les énoncés de principes racoleurs se cachent souvent des comportements politiques faisant en sorte qu'autant au fédéral qu'au provincial, on tente de jouer avec les sommes pour aller chercher des profits politiques à court terme, réduisant davantage le niveau minimum de confiance nécessaire à la juste négociation de ces sommes. Toutefois, le rôle d'une province au sein d'une fédération est de s'assurer qu'elle est traitée justement et qu'elle ne paie pas les frais des décisions unilatérales des paliers supérieurs. Dans ce cadre, nous nous attendons à ce que le gouvernement provincial défende plus ardemment les intérêts du Québec en matière de transferts fédéraux.

Les taxes à la consommation

Outre les prélèvements à la source et les transferts fédéraux, le gouvernement du Québec se fie à la consommation quotidienne des citoyens pour augmenter ses revenus. Pour l'année 2014-2015, la taxe de vente du Québec va rapporter à l'État plus de 17 milliards de dollars. À chaque achat effectué, le gouvernement impose une taxe supplémentaire de 9.5 %. Quant à lui, le gouvernement fédéral impose une taxe similaire, la TPS, d'une valeur de 7 %. La taxe de vente du Québec était imposée sur le prix de vente standard additionné à la TPS fédérale. Elle allait donc chercher un peu plus que 9.5 % jusqu'à l'entente entre Québec et Ottawa sur l'harmonisation de la taxe de vente⁵².

Depuis sa création en 1990, la TVQ fluctue en fonction de la conjoncture et des gouvernements en place. Au départ, certains produits étaient taxés à 4 %, d'autres à 8 % et certains en étaient exempts⁵³.

⁵² Nous y reviendrons plus bas.

⁵³ REVENU QUÉBEC : « La TVQ, La TPS/TVH et l'alimentation » 27 pages, mai 2013, [En ligne], [http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216\(2013-05\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216(2013-05).pdf) (Page consultée le 15 août 2014).

Évolution du taux de la TVQ depuis sa création

Période	Taux
Du 1 ^{er} juillet 1992 au 12 mai 1994	8 % et 4 % ¹
Du 13 mai 1994 au 31 décembre 1997	6,5 %
Du 1 ^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2010	7,5 %
Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	8,5 %
Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012	9,5 %
Depuis le 1 ^{er} janvier 2013	9,975 %

Source : Revenu Québec, Historique des taux de la TPS et de la TVQ

Si nous revenons à la section de ce document portant sur les revenus autonomes de l'État, nous voyons que la proportion des taxes de vente est en augmentation au sein des revenus autonomes. En 1999-2000, 23 % des revenus venaient de la TVQ. Cette proportion montait à 31 % pour 2014-2015. L'une des explications justifiant cette augmentation est la hausse dans les dernières années qui est due à l'abandon de deux points de pourcentage de la TPS de la part du gouvernement Harper.

Le choix d'augmenter la taxe de vente pour aller chercher des revenus est contesté par des organisations qui dénoncent le caractère régressif de ce genre de taxe. Deux citoyens aux revenus différents achetant le même produit taxable vont payer le même pourcentage de TVQ. Ainsi, le principe visant à respecter la capacité de payer des citoyens semble être remis en cause.

Deux nuances sont toutefois de mise. Les deux paliers de gouvernements ont détaxé et exonéré une variété de produits de consommation de base. Ainsi, des produits alimentaires de base, les fruits et légumes et certains produits pour bébés sont libres de taxes, contrairement à l'alcool et le tabac, qui, outre la taxe de vente standard, subissent aussi une taxe spécifique. Les boissons gazeuses sont taxées, les vêtements aussi. Le tableau suivant démontre que pour ce qui est de certains biens, les consommateurs ont accès à un éventail assez large de biens non taxés.

Répartition des dépenses taxables et non taxables selon l'EDM, Québec, 2008⁵⁴

	Quintile inférieur		Deuxième quintile		Troisième quintile		Quatrième quintile		Quintile supérieur	
	Taxables	Non taxables	Taxables	Non taxables	Taxables	Non taxables	Taxables	Non taxables	Taxables	Non taxables
Alimentation	1 191	2 456	1 992	3 608	2 575	4 403	3 305	5 615	4 644	7 193
Logement	979	5 608	1 699	6 442	2 330	7 877	3 702	8 838	6 810	11 560
Entretien ménager	1 219	5	1 865	133	2 072	204	2 729	324	3 996	717
Ameublement et équipement ménagers	532	0	1 048	0	1 468	0	1 796	0	3 046	0
Vêtements	866	0	1 343	0	1 936	0	2 755	0	4 938	0
Transport	1 547	397	4 226	754	6 854	838	9 225	1 055	13 645	1 444
Soins de santé	198	833	146	1 359	228	2 108	298	2 258	307	2 686
Soins personnels	497	0	788	0	1 006	0	1 279	0	1 819	0
Loisirs	737	0	1 708	0	2 616	42	4 111	118	6 996	192
Matériel de lecture et autres imprimés	90	0	173	0	189	0	271	0	430	0
Éducation	68	252	73	269	69	217	163	486	366	1 227
Produits de tabac et boissons alcooliques.	674	0	1 061	0	1 292	0	1 700	0	2 353	0
Jeux de hasard (net)	0	102	0	274	0	270	0	213	0	284
Dépenses diverses	74	137	260	319	320	583	274	822	556	1 482
Investissements dans la maison : Améliorations et modifications	100	0	793	0	1 924	0	2 698	0	5 106	0
	8 772	9 790	17 175	13 158	24 879	16 542	34 306	19 729	55 012	26 785

Source : GODBOUT Luc, ST-CERNY Lucie : La perception du caractère régressif des taxes à a consommation au Québec est-elle fondée?

De plus, les citoyens ont droit à une forme de remboursement de taxe si leurs revenus ne sont pas assez élevés, sous forme de crédit d'impôt remboursable que l'on reçoit 3 fois par année.

Ainsi donc, la taxe de vente du Québec dans sa forme actuelle, revêt un caractère hybride qui fait en sorte qu'elle possède des caractéristiques faisant en sorte que pour certains est elle progressive alors que pour d'autres, elle est régressive. Pour Godbout, les milieux plus pauvres bénéficient davantage des produits exonérés que les plus riches, considérant leur consommation moindre. Ainsi, au total, le revenu net des familles moins nanties est taxé de 2,5 % plutôt que 6,8 % chez les plus riches. À l'inverse, d'autres vont arguer que les propriétaires de logement vont se servir de la hausse des prix de loyer pour compenser les hausses de taxes liées à leur bâtiment. Ainsi, les plus pauvres vont payer par la bande les hausses de taxes de leur propriétaire⁵⁵⁶.

Plus globalement, nous assistons graduellement à un remplacement de l'imposition par les taxes à la consommation, comme mode de perception de revenus favorisé par le gouvernement. En effet, si nous revenons encore au chapitre sur les revenus autonomes, nous voyons que la proportion des taxes de vente est en augmentation au sein des revenus autonomes. En 1999-2000, 23 % des revenus

⁵⁴ Vous avez une liste plus claire des produits exonérés et non taxés dans ce document de Revenu Québec. [http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216\(2013-05\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216(2013-05).pdf)

⁵⁵ ÉMARD, Jeanne : « la TPS et la TVQ, des taxes progressives? », août 2011, [En ligne] <http://jeanneemard.wordpress.com/2011/08/20/la-tps-et-la-tvq%C2%A0-des-taxes-progressives/>, (Page consultée le 23 août 2014).

⁵⁶GODBOUT, Luc, Suzie, ST-CERNY : « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », janvier 2011, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, [En ligne], http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Taxes-consommation-Final.pdf, (Page consultée le 12 août 2014).

venaient de la TVQ. Cette proportion montait à 31 % pour 2014-2015. C'est d'ailleurs une mesure favorisée par le comité des sages de Raymond Bachand⁵⁷ qui mentionne globalement que l'impôt décourage le travail, alors que les taxes à la consommation sont plus justes, entre autres parce que le citoyen peut augmenter ses revenus en baissant sa consommation, ce qu'il ne peut pas faire avec l'impôt.

Une des raisons expliquant aussi l'attitude du gouvernement provincial face à la taxe à la consommation est le champ libre laissé par le gouvernement fédéral à ce sujet. En effet, lors de l'Élection générale canadienne qui allait porter le Parti conservateur au pouvoir, ce dernier allait promettre une réduction de la TPS de deux points de pourcentage dans les années qui allaient suivre. Le gouvernement Harper a tenu sa promesse et a baissé la TPS de 7 % à 6 % en 2006 et à 5 % en 2008. Dans ce cadre, le fameux 15 % qui nous sert encore aujourd'hui de guide pour laisser le pourboire a dans les faits baissé à 13 % pendant quelque temps. C'est seulement en 2010 que Québec a augmenté sa TVQ, nous laissant penser que s'il l'avait fait dès qu'Ottawa a baissé la TPS, il aurait pu aller chercher des revenus supplémentaires de plusieurs milliards cumulativement depuis 2006.

Harmonisation des taxes de vente

Le dossier de l'harmonisation de la taxe de vente est un dossier qui a trainé pendant plusieurs années pour être réglé dernièrement. Nous avons mentionné précédemment que ce ne sont pas tous les produits qui sont taxés et que le consommateur doit payer deux taxes de vente distinctes. Or par le passé, ces deux taxes se s'appliquaient pas aux mêmes produits. Dans un effort pour harmoniser les taxes de vente, le gouvernement fédéral offrait un montant compensatoire aux provinces si ces dernières taxaient les mêmes produits que la TPS. Dans le cas du Québec, cela faisait en sorte que la province réduisait la quantité des produits taxés, lui faisant perdre des revenus. En 2008, le gouvernement fédéral a offert un montant supplémentaire pour inciter les provinces qui n'avaient pas encore harmonisé leurs taxes. Le Québec, l'ayant effectué depuis des dizaines d'années, réclamait l'équivalent de ces nouveaux montants en dénonçant que les provinces retardataires semblaient être récompensées pour leur retard alors que le Québec sortait de l'entente avec moins que les autres, malgré sa rapidité à régler l'enjeu. Québec réclamait l'équivalent de 2,6 milliards de dollars d'Ottawa. En 2011, Québec et Ottawa ont réglé l'enjeu pour l'équivalent de 2,2 milliards, avec quelques détails⁵⁸.

En échange de l'envoi vers Québec des 2,2 milliards manquants, Québec renonce à percevoir la TVQ sur la TPS, lui faisant perdre 635 millions par année. Ainsi, une part des nouveaux revenus seront engloutis pour compenser cette perte. Ce qui reste ira au remboursement de la dette et au financement du système de santé.

⁵⁷ COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES : « Le Québec face à ses défis. Des pistes de solutions pour mieux dépenser et mieux financer nos services publics », janvier 2010, 98 pages, [En ligne], http://classiques.ugac.ca/contemporains/finances_publicques_qc/comite_consultatif_eco_fin_publiques/le_quebec_face_a_ses_defis-fasc_2.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).

⁵⁸ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2011/09/30/002-harmonisation-taxes-qc-canada.shtml>

Utilisation des sommes provenant de l'entente sur l'harmonisation de la taxe de vente, 2011

	2012-2013	2013-2014	TOTAL
Compensation fédérale	733	1 467	2 200
Utilisation par le gouvernement du Québec			
Service de la dette	-733	-1 037	-1 770
FINESSS	—	-430	-430
TOTAL	—	—	—

Plan budgétaire 2012-2013, MFQ

Une préférence vers la tarification individuelle et un espace fiscal laissé libre par Ottawa expliquent la décision du gouvernement d'augmenter les taxes de vente quelque temps après avoir baissé les impôts. La taxe sur les produits de vice a aussi augmenté et sera affectée à divers fonds en lien avec la promotion de l'activité physique alors que la taxe sur l'alcool sera destinée au fonds des générations.

La hausse des tarifs d'électricité

Le Québec possède une chance que la plupart des autres régions du monde n'ont pas. En effet, nous sommes situés dans une région qui possède un potentiel d'énergie renouvelable exceptionnel. Avec l'hydroélectricité, nous sommes en mesure de créer de l'énergie qui pollue moins que les alternatives et qui possède l'avantage de se recréer régulièrement. D'ailleurs, l'État québécois n'est pas resté insensible à ce privilège et a investi beaucoup dans ce domaine.

Avec Hydro-Québec, les Québécois peuvent avoir accès à de l'énergie à moindre coût, se servir du potentiel hydro-électrique comme avantage économique sur la scène internationale et peut aussi en vendre une partie à ses voisins.

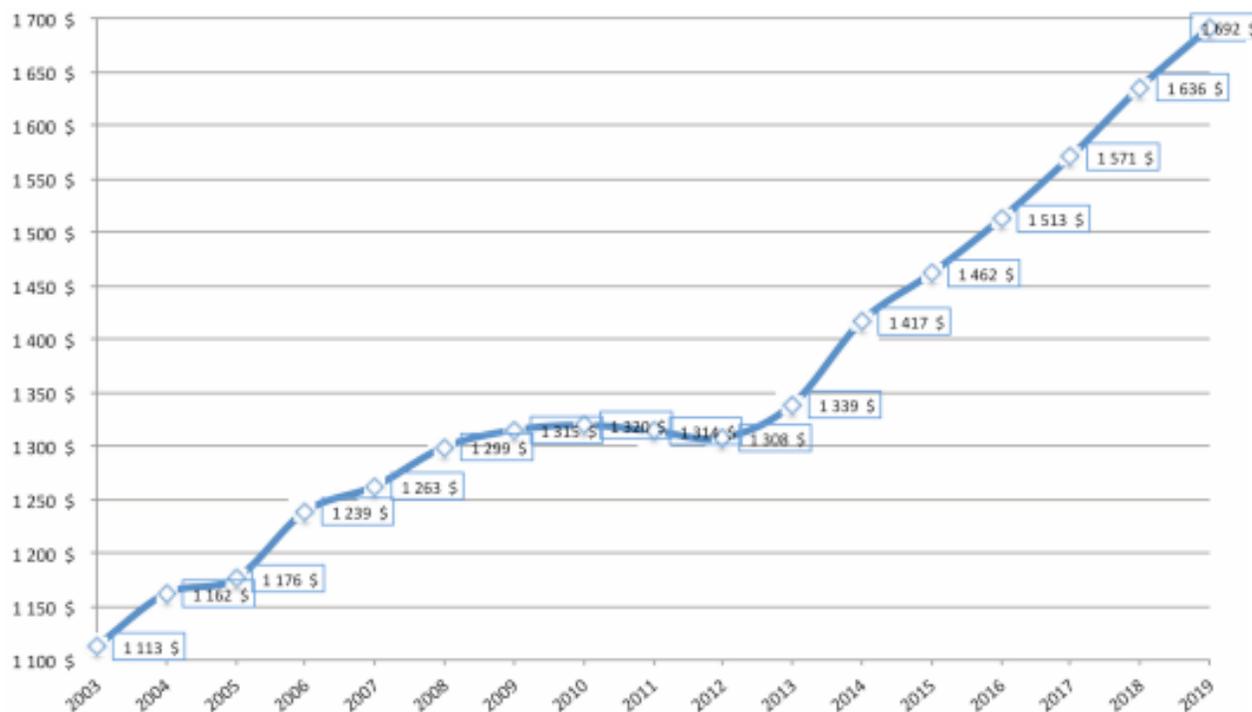
Par contre, ce qu'il faut saisir, c'est que depuis les années 90, Hydro-Québec est une organisation morcelée en différentes missions. Ainsi, en deçà du terme « Hydro-Québec » se retrouve maintenant « Hydro-Québec production » et « Hydro-Québec distribution ». La section production n'est pas réglementée par la Régie de l'Énergie et elle peut donc vendre l'électricité, par exemple aux États-Unis, en faisant davantage de profits. Toutefois, elle doit vendre à la section distribution un bloc d'électricité destiné à la population du Québec. C'est le Bloc patrimonial, qui doit être vendu à un prix moindre, pour refléter l'aspect collectif de l'hydro-électricité au Québec. En 2000, le prix du kilowattheure était fixé à 2,79 cents⁵⁹. Ceci étant dit, la facture d'électricité d'un citoyen québécois est effectuée selon plusieurs paliers, le bloc patrimonial étant l'un d'eux. Ainsi, la facture totale a augmenté de 22 % depuis 2000, même si le tarif patrimonial est resté stable⁶⁰.

En effet, les gouvernements des dernières années vont aussi aller chercher de nouveaux revenus en augmentant les tarifs résidentiels. Actuellement, les hausses prévues sont plus élevées que l'inflation, ce qui fait en sorte que cette hausse mettra une pression supplémentaire sur les ménages dont les revenus sont plus faibles. En regardant le graphique suivant, on remarque une hausse quasi constante depuis le début des années 2000. La régie de l'énergie a baissé les tarifs quelque peu en 2011 et 2012, mais ces derniers devront augmenter dans les prochaines années, minimalement à cause de l'indexation.

⁵⁹ COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS : « Hydro-Québec. Détournement de mission. Le courant avant le profit. », septembre 2013, [En ligne], <http://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/DocumentHQ.pdf>, (Page consultée le 29 août 2014).

⁶⁰ *ibid*

Évolution de la facture moyenne d'électricité au tarif résidentiel (tarif D) 9 \$/an) (basé sur la consommation de 2014, prévisions de 2014 à 2019)⁶¹



Source : Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics : Hydro-Québec. « Détournement de mission. Le courant avant le profit. »

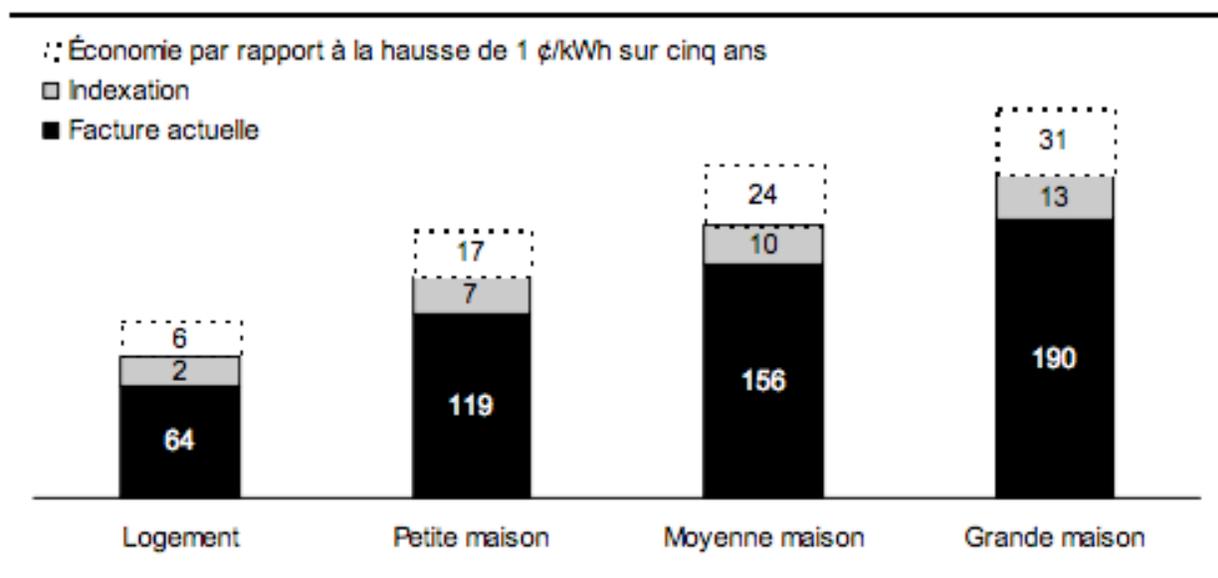
Le gouvernement Charest avait prévu augmenter les tarifs en 2014. Le gouvernement du PQ les a augmentés, tout en changeant la manière. Il semble que le gouvernement Couillard continuera dans cette même veine, alors que nous apprenions en août 2014 la volonté d'Hydro-Québec de rehausser une fois de plus le tarif du bloc patrimonial⁶².

Ceci étant dit, quelques nuances s'imposent. Le gouvernement Charest voulait hausser le tarif du bloc patrimonial en 2014, au moment du retour à l'équilibre budgétaire. Cette mesure fut annulée par le gouvernement du PQ et remplacée par l'indexation du bloc patrimonial une différence variable, dépendamment de la grandeur de la résidence.

⁶¹ Le tableau émet des prévisions qui ne se réaliseront pas nécessairement. La prudence face à l'avenir est de mise à ce sujet.

⁶² AGENCE QMI : « Hydro-Québec dépose une nouvelle demande pour hausser le tarif d'électricité », août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/05/hydro-quebec-depose-une-nouvelle-demande-pour-hausser-le-tarif-delectricite>, (Page consultée le 29 août 2014).

Illustration de l'impact de l'indexation sur le tarif résidentiel d'électricité (1) et de l'économie par rapport à la hausse de 1 ¢/kWh sur cinq ans – 2018-2019 Factures pour une période de 30 jours selon les types d'habitation (en dollars)



(1) Hausse annuelle moyenne de 1,1 % composée sur cinq ans.

Note : Facture pour une période de 30 jours et prix de l'électricité avant taxes.

Sources : Hydro-Québec et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Source : plan budgétaire 2013-2014, MFQ.

De plus, la décision de hausser les tarifs n'est pas automatique. Elle doit recevoir l'aval de la Régie de l'Énergie, un organisme certes gouvernemental, mais apolitique :

La mission (de la Régie) consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif⁶³.

Ainsi, la Régie a baissé les tarifs en 2012, comme le démontre le graphique précédent et dans ce cadre, nous ne pouvons prévoir précisément à quoi ressemblera la facture dans les prochaines années.

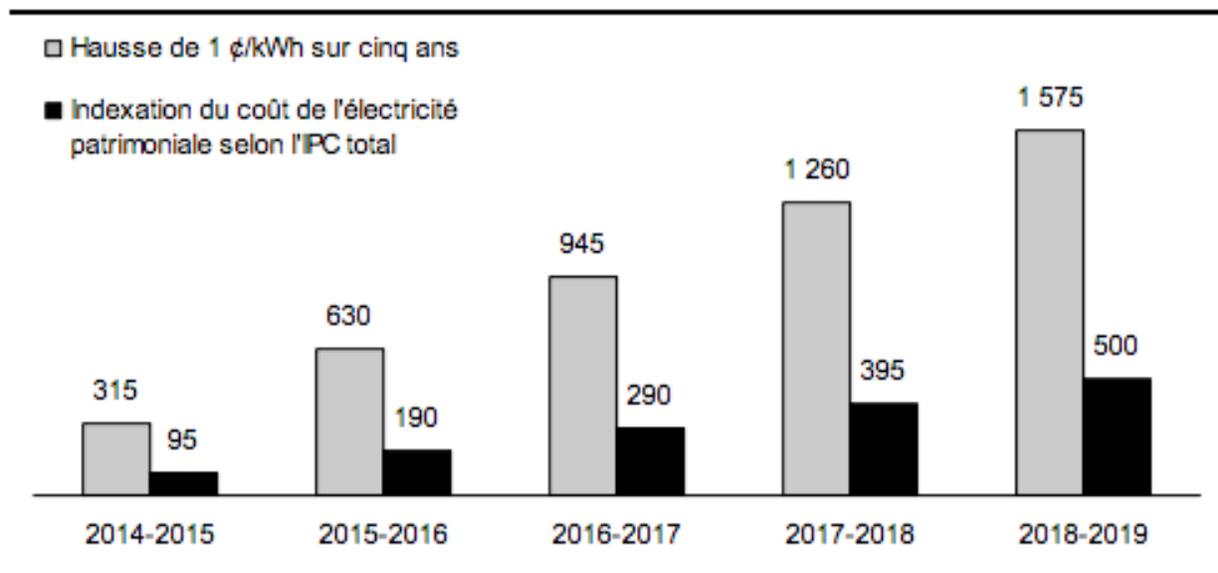
Si l'on tient pour acquis que la hausse péquiste restera telle quelle, ce que le budget Leitaó semble démontrer, on assisterait à une forme de double indexation, car la facture totale continue de monter tout de même. Ainsi donc, à la hausse normale de la facture, on doit rajouter l'indexation du tarif patrimonial.

Outre la question des hausses de tarif, nous sommes en droit de nous poser la question sur la destination de ces nouvelles sommes. Les hausses des tarifs d'électricité prévues par le gouvernement Charest étaient intégralement destinées au Fonds des générations, chargé de rembourser la dette. Le

⁶³ RÉGIE DE L'ÉNERGIE : « Mission », 2010, [En ligne], <http://www.regie-energie.qc.ca/regie/mission.html>, (Page consultée le 21 août 2014).

PQ et l'actuel gouvernement n'ont pas modifié cette approche, mais les sommes injectées sont considérablement réduites par le choix de l'indexation.

Versements au Fonds des générations. Montants prévus selon la hausse de 1 ¢/kWh sur cinq ans et illustration des montants générés par l'indexation (en millions de dollars)

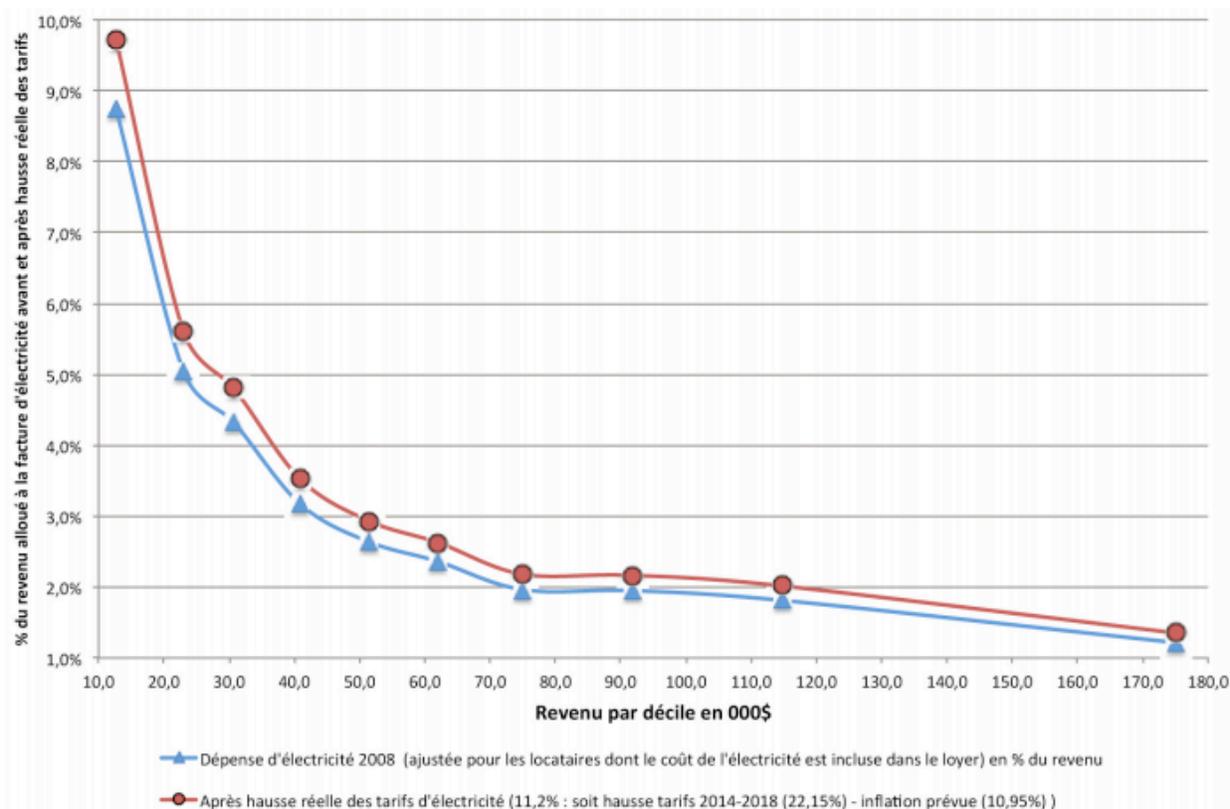


Source : Plan budgétaire 2013-2014, MFQ.

Maintenant, il convient aussi de regarder l'impact de ces hausses sur le contribuable. En effet, il n'en demeure pas moins que les tarifs d'électricité souffrent d'une certaine forme de régressivité, malgré qu'ils soient variables en fonction de l'utilisation de chaque individu. Toujours est-il qu'au final, même si les montants ne semblent pas élevés lorsqu'on les regarde tels quels (2,79 cents), chaque hausse représente une pression supplémentaire sur les ménages. Option consommateur mentionne qu'en 2012 près de 40 000 ménages n'ont pas été en mesure de payer leur facture et ont dû être débranchés en conséquence⁶⁴. Il n'est donc pas évident que tous et toutes pourront absorber cette hausse sans broncher, ou sans couper ailleurs. Le graphique suivant démontre d'ailleurs que le poids de la facture d'électricité n'est pas le même pour tous et que les deux derniers déciles payent bien davantage que les plus favorisés, en proportion de leurs revenus.

⁶⁴ COUTURE, Pierre : « Hydro-Québec peut augmenter ses tarifs de 4,3% dès le premier avril », 6 mars 2014, Le Soleil, [En ligne] <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/consommation/201403/06/01-4745265-hydro-quebec-peut-augmenter-ses-tarifs-de-43-le-1er-avril.php>, (Page consultée le 14 août 2014).

Régressivité de la dépense d'électricité (Statistique Canada, dépenses des ménages, 2008) et impacts des hausses réelles de tarifs d'électricité



Source : Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics : Hydro-Québec. Détournement de mission. Le courant avant le profit. »

De plus, on entend souvent l'argument que lorsque les tarifs sont trop bas, le consommateur est irresponsable et abuse du produit. Dans ce cas, hausser les tarifs est une forme d'éducation qui fera en sorte que le consommateur développera des pratiques responsables, dans une perspective de développement durable. Or, le marché locatif québécois n'est pas dans sa plus grande forme et lorsqu'on vit dans un pays nordique, la question de l'isolation des bâtiments se pose. En 2006, 111 710 logements locatifs avaient besoin de rénovations, alors que les immeubles au Québec sont plus anciens que dans le reste du pays⁶⁵. En attendant, les locataires voient leur facture augmenter parce que l'isolation fait défaut et qu'ils sont forcés de chauffer davantage pour garder un minimum de chaleur à l'intérieur⁶⁶. Certains programmes d'efficacité énergétique chargés ne sont d'ailleurs pas

⁶⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC : « Données sociales du Québec. Conditions de vie », édition 2009, gouvernement du Québec, [En ligne], <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/donnees-sociales09.pdf#page=193>, (Page consultée le 23 août 2014).

⁶⁶ LAVOIE, Jonathan : « Hydro-Québec souhaite hausser ses tarifs de 3,9% », 5 août 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/08/05/002-hydro-quebec-demande-hausse-tarif-2015.shtml?isAutoPlay=1>, (Page consultée le 30 août 2014).

accessibles à tous et toutes, ce qui provoque une fois de plus de nouvelles inégalités dans le traitement⁶⁷.

Ainsi, la question de la hausse des tarifs d'électricité met en lumière le rôle et le futur d'Hydro-Québec comme entreprise censée appartenir à la collectivité. Alors que certains préconisent sa privatisation, d'autres se demandent pourquoi le bloc patrimonial sera haussé, contredisant alors sa mission fondamentale. Nous voilà encore devant une forme de tarification qui semble être la voie de l'avenir, dans un contexte où Hydro-Québec fait non seulement des profits importants, mais nage littéralement dans les surplus d'électricité qui est produite sans destinataire. En effet, Hydro-Québec production doit acheter de l'électricité aux productions d'éoliennes sans avoir la capacité de l'utiliser. L'institution possède aussi des surplus énergétiques accumulés au courant des années. Dans tous les cas, alors que la facture du contribuable augmente, Hydro-Québec emmagasine des surplus énergétiques sans avoir d'objectifs clairs sur leur utilisation à court terme⁶⁸.

⁶⁷MOISAN-LAPOINTE, Marc-Olivier: « Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012 », Union des Consommateurs, Octobre 2010, [En ligne], http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3740-10/PreuveInterv_3740-10/C-7-6_UC_PartiePreuve_3740_22oct10.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).

⁶⁸VAILLE, Francis: « Surplus d'électricité: Une facture de 7,9 milliards », 27 août 2014, La Presse,[En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201408/27/01-4794906-surplus-deelectricite-une-facture-de-79-milliards.php>, (Page consultée le 30 août 2014).

Évolution du revenu disponible des ménages québécois

Cette section abordera maintenant la question du revenu disponible des Québécois. En effet, nous avons creusé la question des finances de la province, mais sans entrer plus en détail sur l'état des finances des citoyens qui y vivent. Plusieurs sources s'inquiètent de la réduction progressive du pouvoir d'achat de la classe moyenne. Malgré une croissance grandissante, la majorité de la population semble s'appauvrir lentement, mais sûrement. Ne pouvant profiter de l'aide de dernier recours, la classe moyenne est donc la première à en subir les conséquences.

Nous ne faisons pas exception à la tendance mondiale à ce sujet, malgré que l'inégalité croissante des revenus est moins imposante ici que dans les autres provinces du Canada⁶⁹. Notre système fiscal permet justement une redistribution plus égalitaire, malgré que depuis les années 80, la part des revenus obtenus des plus aisés a augmenté de 5 à 8 % entre 1982 et 2007⁷⁰. Après avoir baissé durant la crise, ce pourcentage est maintenant en hausse depuis 2009. La classe moyenne québécoise se maintient à flot depuis les années 80, mais non sans tumulte. En effet, les revenus que la classe moyenne tire de son travail sont en baisse depuis 1982, les revenus de marché passant de 33,5 % à 26,5 %. Cette baisse est similaire lorsque l'on regarde les revenus totaux (-7,7 %), ainsi que le revenu disponible (-9,5 %).

Toutefois, la progressivité fiscale ainsi que les programmes sociaux relativement accessibles permettent à cette dernière de se maintenir, voire même d'augmenter quelque peu son niveau de vie, selon Simon Langlois, sociologue à l'Université Laval. La classe moyenne aurait certaines difficultés à sauver assez pour épargner⁷¹.

⁶⁹ LANGLOIS, Simon : « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 2010, [En ligne], http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/soc/fichiers/classes_moyennes_en_mutation_dix_2010.pdf, (Page consultée le 17 août 2014).

⁷⁰ *ibid*

⁷¹ CIRPEE : « La classe moyenne doit accroître son épargne », Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, [En ligne], http://www.cirpee.org/grand_public/chroniques_de_pierre_fortin/la_classe_moyenne_doit_accroitre_son_epargne/, page consultée le 3 octobre 2014,

Distribution du revenu des ménages autour de la médiane selon le type de revenus et l'année, Québec, 1982 à 2008

		<75 % de la médiane	Entre 75 % et 150 % de la médiane	>150 % de la médiane	Total	Médiane
Revenu de marché	1982	38,6	33,5	27,9	100	41 897
	1992	40,3	29,0	30,7	100	39 042
	2002	41,3	27,0	31,7	100	40 572
	2008	40,0	26,5	33,5	100	42 000
Revenu total	1982	35,8	40,3	23,9	100	48 300
	1992	36,3	37,5	26,1	100	46 850
	2002	37,9	35,4	26,7	100	48 461
	2008	38,0	32,6	29,4	100	50 000
Revenu disponible	1982	33,6	45,2	21,2	100	40 765
	1992	33,5	43,5	23,0	100	38 037
	2002	35,3	39,8	24,9	100	40 234
	2008	35,6	35,7	28,7	100	41 322
Niveau de vie	1982	30,3	47,0	21,7	100	18 555
	1992	27,3	51,7	21,0	100	18 330
	2002	29,0	50,0	21,0	100	21 413
	2008	29,4	50,6	20,0	100	24 200

Source : Langlois Simon : « Mutation des classes moyennes (...) »⁷²

Les graphiques suivants démontrent que le revenu disponible des familles a augmenté de 8000 \$ pour les familles du quintile le plus bas, alors qu'il a augmenté de 35 000 \$ pour le quintile le plus élevé.

Indicateurs par quintile. Revenu disponible selon le type de famille de 1996 à 2011, en milliers dollars

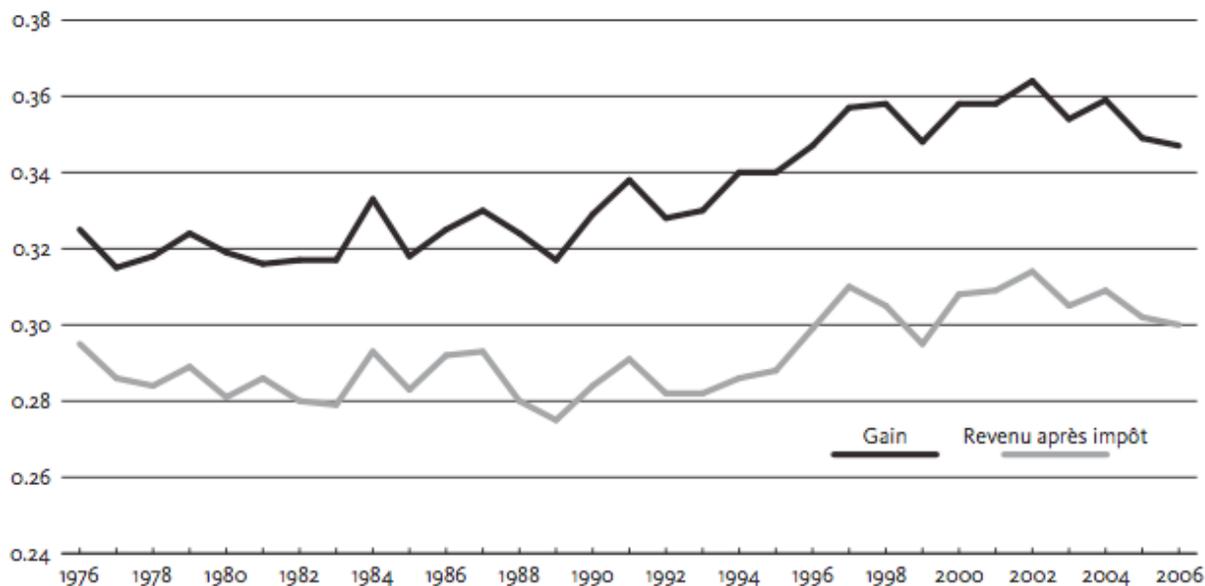
Famille	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	20.5	19.4	21.4	22.4	22.5	24.2	23.7	24.0	25.1	24.1	26.1	26.3	26.9	28.0	26.7	28.1
	34.8	34.4	35.3	37.8	38.1	39.4	40.0	39.9	40.7	41.3	42.4	43.3	43.4	45.6	44.8	45.2
	47.6	46.9	48.0	50.3	51.3	52.9	53.5	53.4	54.0	55.8	56.2	58.3	59.4	60.8	59.5	60.2
	62.3	62.5	64.4	65.2	67.4	70.6	71.0	71.3	72.6	73.8	74.8	77.3	80.0	80.5	80.0	81.0
	97.9	97.9	103.5	105.2	112.1	117.9	119.9	117.1	122.0	120.2	121.7	125.3	128.7	128.6	132.2	132.5
Personne seule	8.4	7.9	7.4	7.7	7.9	7.8	8.7	8.6	9.4	8.4	9.1	9.3	8.8	9.1	9.0	9.1
	14.2	14.4	14.4	15.5	15.4	16.3	16.8	17.0	16.9	16.1	17.1	18.1	18.0	18.1	18.4	18.0
	18.5	18.8	19.3	20.7	21.0	22.3	23.4	23.8	23.8	22.0	23.6	25.3	24.4	24.9	25.5	25.2
	26.3	26.8	27.9	29.4	29.5	31.3	32.8	33.2	33.6	31.1	33.1	35.3	34.7	34.8	36.0	35.0
	46.1	45.7	48.2	47.9	49.9	54.4	55.8	57.4	56.9	54.9	59.1	59.5	56.5	59.9	57.4	59.2

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), fichiers maîtres, adaptée par l'Institut de la statistique du Québec.

⁷² Le niveau de vie est une mesure qui est obtenu en divisant le revenu disponible par le nombre (pondéré) de membres dans le ménages.

Le graphique suivant démontre aussi une tendance similaire. En effet, en utilisant le coefficient de Gini⁷³, on se rend compte que si l'on regarde uniquement les gains de marché, la redistribution des richesses est moins égalitaire en 2006 qu'en 1976. Les Québécois doivent compter sur les transferts et les mesures fiscales progressives pour voir le coefficient de Gini baisser, ce dernier reste tout de même plus élevé qu'il y a 30 ans.

Coefficient de Gini pour les familles économiques avec des « chefs de famille » de moins de 65 ans du Québec selon leurs gains et leurs revenus après impôt, de 1976 à 2006



Source : COUTURIER, Eve-Lyne, Bertrand SCHEPPER : « Qui s'enrichit, qui s'appauvrit 1976-2006 », Centre canadien de politiques alternatives, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 64 pages [En ligne], <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Qui%20s%20enrichit%20qui%20s%20appauvrit.pdf>, (Page consultée le 29 août 2014).

Selon Cousineau⁷⁴, la distribution des revenus de marché au Québec entre 1976 et 2011 fait ressortir 5 constats

- C'est la classe moyenne qui sort perdant de l'analyse, étant les seuls à perdre de leur part au sien des revenus de marché.
- La catégorie des 30 000 à 49 000 a stagné.

⁷³ COUTURIER, Eve-Lyne, Bertrand SCHEPPER : « Qui s'enrichit, qui s'appauvrit 1976-2006 », Centre canadien de politiques alternatives, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 64 pages, [En ligne], <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Qui%20s%20enrichit%20qui%20s%20appauvrit.pdf>, (Page consultée le 29 août 2014).

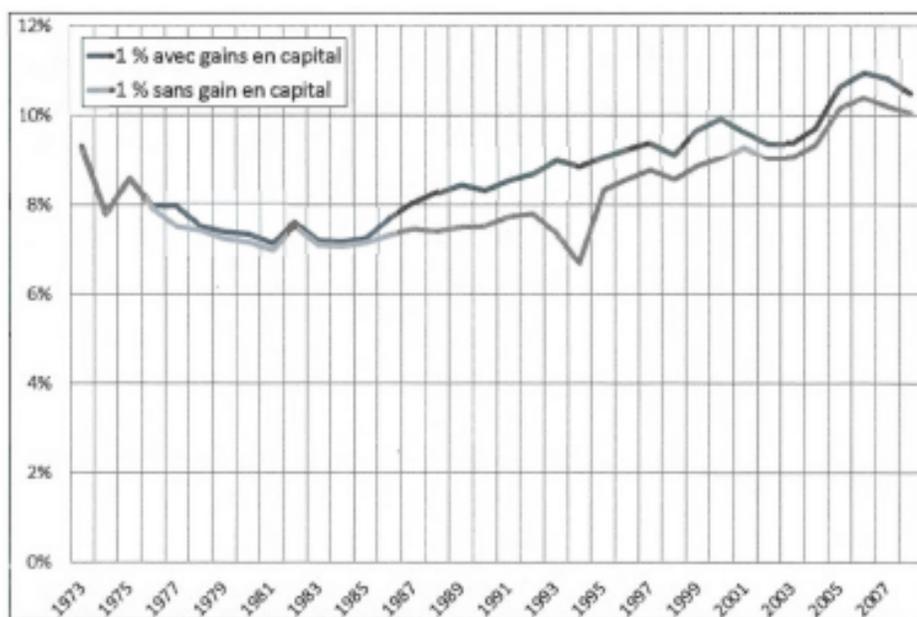
⁷⁴ NOËL, Alain, Miriam FAHMY : « Miser sur l'égalité : L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté », Fides, 2014, 271 pages.

- La proportion des individus n'ayant aucune part de marché est restée stable.
- Les plus bas revenus s'en sont généralement bien tirés
- La croissance économique a profité aux revenus les plus hauts

Il convient donc de dire que depuis les années 70, la classe moyenne a stagné, voire perdu de l'espace au sein des revenus de marché. Les moins aisés ont été relativement épargnés, alors que les plus riches ont quant à eux augmenté leur espace. Il serait possible dans cette perspective de dire que lorsque l'État modifie ses politiques publiques et les rend plus sélectifs et conditionnels, c'est au niveau de la classe moyenne que les impacts sont importants, comme le démontre la première mouture de la taxe santé, ou encore la hausse des frais de scolarité⁷⁵.

Si nous précisons davantage sur les revenus des « 1 % » québécois, nous remarquons que leur revenu moyen avant impôt est passé de 183 000 \$ en 1985 à 326 000 \$ en 2008. Cette augmentation de 78 % ne se compare pas à l'augmentation du revenu moyen de 19,1 %, passant de 23 600 \$ à 28 100 \$⁷⁶. On peut voir qu'il y a eu une baisse jusqu'au milieu des années 80. Par la suite la part des revenus de marché remonte pour atteindre un niveau supérieur à celui de 1973. Selon l'auteur de ce graphique, cette montée est plutôt modérée lorsqu'on la compare avec celle des pays anglo-saxons qui composent le reste de l'Amérique du Nord. Ainsi, malgré un environnement fortement libéral, le Québec réussit à tout le moins à contenir la montée des inégalités dans la province.

Part du revenu de marché captée par le 1 % le plus riche au Québec avec et sans gain en capital, 1973-2008



Source : Zorn, Nicolas : « Le modèle québécois à l'épreuve des excès (...) »

⁷⁵ ZORN, Nicolas : « Le modèle québécois à l'épreuve des excès? Évolution de la part des revenus captée par le 1% le plus riche au Québec de 1973 à 2008 », septembre 2013, UQAM, 142 pages, [En ligne], <http://www.archipel.uqam.ca/5797/1/M13103.pdf>, (Page consultée le 5 septembre 2014).

⁷⁶ *ibid*

Le constat semble clair. La classe moyenne n'est pas dans une forme extraordinaire et dans ce cadre, une augmentation de la pression fiscale ou une coupure dans les programmes sociaux sur cette dernière s'en fera ressentir. Nous craignons que la tendance actuelle qui fait en sorte que les programmes sociaux perdent de leur universalité nuise à la population. À quoi bon faire des économies sur le dos des citoyens?

Alternatives fiscales proposées dans le but d'aller chercher de nouveaux revenus

Nous avons critiqué dans les derniers chapitres, les décisions qui ont amené le gouvernement à se départir de certains revenus et de concentrer les nouveaux dans le remboursement de la dette. Nous croyons qu'il serait pertinent pour le gouvernement de regarder aussi quelques alternatives qui sont connues depuis longtemps au sein de la société civile québécoise. Cela fait des années qu'elles sont proposées et nous croyons que le moment est venu, à l'aube des coupures drastiques que nous anticipons⁷⁷, que le gouvernement écoute d'une oreille attentive.

Une réforme complète du système fiscal?

En guise d'introduction, nous tenons à mentionner qu'une pression fiscale relativement élevée en échange de programmes sociaux est une mesure qui existe et qui fonctionne très bien dans le système actuel, malgré le courant idéologique qui soutient le contraire. Par exemple, Paquin démontre que les pays scandinaves réussissent très bien à tirer leur épingle du jeu tout en ayant un État présent et interventionniste⁷⁸. Ainsi, le gouvernement du Québec devrait s'inspirer des mesures qui sont appliquées dans cette région du monde. Toutefois, une mise en garde s'impose. Il serait tentant pour le gouvernement de prendre certains éléments qui sont à son avantage et de laisser les autres sur le pavé. Un système politique se comprend dans sa globalité, car c'est de cette manière que l'on conçoit ou non s'il est cohérent.

Par exemple, les taxes à la consommation sont particulièrement très élevées au Danemark. Le pays a procédé à une réforme fiscale dans les années 80 et a implanté une taxe de vente sociale, servant à financer les programmes sociaux, non pas à rembourser la dette. Ainsi, nous ne sommes pas opposés à ce que le gouvernement puise dans les initiatives scandinaves, mais encore une fois, nous répétons que le gouvernement ne devrait pas procéder à du « cherry picking » institutionnel et prendre seulement ce qui lui permet de justifier son harmonie avec les courants de pensée libéraux américains⁷⁹.

Mise en place d'une taxe de luxe

Nous avons démontré que les contribuables les plus aisés ont devant eux une série d'échappatoires leur permettant de réduire de manière artificielle le revenu déclaré à l'État. Dans ce cadre, il serait avantageux que le gouvernement se mette à réfléchir sur la possibilité d'émettre une taxe supplémentaire sur les produits de luxe. Selon Hirsch, le bien de luxe est recherché non pas pour ses qualités pratiques, mais plutôt pour le prestige social qui lui est rattaché. Ainsi, la valeur de ce bien est artificiellement gonflée par ce prestige. Fort bien, ce ne sont pas les seuls produits dont la valeur est

⁷⁷ OUELLET, Martin : « Des services publics pourraient disparaître, reconnaît Leitao », août 2014, Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201408/26/01-4794711-des-services-publics-pourraient-disparaitre-reconnait-leitao.php>, (Page consultée le 26 août 2014).

⁷⁸ PAQUIN Stéphane, Pier-Luc LÉVESQUE : « Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves », 2014, Politique Mondiale, les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 370 pages,

⁷⁹ ibid

altérée lors de la vente. Imposer une taxe sur ces produits serait donc une bonne manière de respecter l'orientation gouvernementale de viser les taxes à la consommation et de plus, cette taxe a un élément de progressivité dans la perspective où la consommation des biens de luxe n'est pas l'apanage de toute la population⁸⁰. La CSQ propose notamment une taxe supplémentaire sur les voitures de luxe et le Québec impose déjà une taxe de 1 % sur la valeur dépassant 40 000 \$ lors de l'achat d'un véhicule récent. Nous reprenons la proposition de la CSQ qui demande que la taxe supplémentaire passe de 1 % à 5 %. Pour dépenaliser les véhicules coûteux, mais construits dans le but de réduire leur facture écologique, la CSQ propose dans ce cadre de réduire le coût de l'immatriculation de 6 dollars par gramme situé en dessous du seuil de 150 grammes par kilomètre⁸¹. Selon la CSQ la mise en place de ces deux mesures va rapporter à l'État près de 700 millions de dollars par année. Ainsi, les modèles Proche et MC subiraient une augmentation de taxe alors que les modèles moins énergivores et plus petits, comme la Civic et la Focus bénéficieraient d'une baisse.

Certaines expériences internationales démontrent que les taxes de luxe ne sont pas une panacée pour certains produits, plus faciles à acheter sur le marché noir. En ce qui a trait aux voitures, il semble au contraire que cette forme de taxation porte ses fruits⁸². La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise devra se pencher sur cette question et regarder ce qui est faisable.

Impact de la taxe de luxe et sur les émissions de CO2, selon les types de véhicules

Marque	Modèle	Prix de base	Taxe de luxe		Taxe verte	Taxes totales	
			À l'achat	Après 3 ans		À l'achat	Taux de taxation
Dodge	GRAND CARAVAN	23 994 \$	0 \$	0 \$	262 \$	262 \$	1,1 %
Ford	ESCAPE	27 599 \$	0 \$	0 \$	117 \$	117 \$	0,4 %
Ford	FOCUS	21 599 \$	0 \$	0 \$	-27 \$	-27 \$	-0,1 %
GMC	YUKON	59 694 \$	985 \$	0 \$	387 \$	1 371 \$	2,3 %
Honda	CIVIC	17 988 \$	0 \$	0 \$	-41 \$	-41 \$	-0,2 %
Hyundai	ELANTRA	19 139 \$	0 \$	0 \$	-83 \$	-83 \$	-0,4 %
Jaguar	XJ	105 600 \$	3 280 \$	909 \$	311 \$	3 591 \$	3,4 %
Mazda	3	19 074 \$	0 \$	0 \$	42 \$	42 \$	0,2 %
Mercedes-Benz	SL	148 680 \$	5 434 \$	2 096 \$	442 \$	5 876 \$	4,0 %
Porsche	CAYENNE	67 080 \$	1 354 \$	0 \$	304 \$	1 658 \$	2,5 %
Volkswagen	JETTA	19 050 \$	0 \$	0 \$	76 \$	76 \$	0,4 %

Source : SERVANT-Millette, François : « Une taxation additionnelle (...) »

Recommandation 1 : *Que le gouvernement du Québec mette en place une taxe sur les voitures de luxe et qu'il réfléchisse à faire de même sur des produits du même type.*

⁸⁰ SERVANT-Millette, François : « Une taxation additionnelle des produits de luxe au Québec : Analyse et proposition. Rapport présenté à la Centrales des syndicats du Québec ».

⁸¹ ibid

⁸² ibid

Que se passe t'il avec le Fonds des générations?

Le gouvernement Charest a créé au milieu des années 2000 un fond qui allait servir à graduellement rembourser la dette. L'idée était de mettre des sommes de côté et de les investir dans le but de faire des intérêts qui allaient pouvoir donner au gouvernement la marge de manoeuvre pour rembourser la dette. Géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ce Fonds allait recevoir les revenus hydrauliques d'Hydro-Québec, des autres entreprises du même secteur, des revenus de la vente d'électricité à l'étranger, d'une redevance sur l'eau et sur la vente d'actifs. L'objectif plus général était de ramener le niveau de la dette à 55 % du PIB en 2026.

L'accueil ne fut pas unanime. En effet, certains auraient plutôt préféré de rembourser la dette directement plutôt que mettre de l'argent de côté en espérant une capitalisation, car cela nous aurait permis de réduire le paiement des intérêts⁸³. D'autant plus que l'on se demandait si le fait de prendre de l'argent chez Hydro-Québec n'allait pas faire monter par la bande la facture d'électricité des particuliers. D'un autre côté, la création du Fonds fut bien accueillie par les milieux financiers et ces derniers considéraient cette initiative comme étant un gage de volontarisme émouvant envers le remboursement de la dette.

PROJECTION DES SOMMES ACCUMULÉES DANS LE FONDS DES GÉNÉRATIONS (en millions de dollars)

	Redevances hydrauliques		Exportation d'électricité d'Hydro-Québec	Eau captée	Vente d'actifs	Revenus de placements	Solde au 31 mars
	Hydro-Québec ⁽¹⁾	Producteurs privés					
2006-2007	64	9	—	—	—	1	74
2007-2008	325	49	↑	↑	↑	16	464
2008-2009	535	80	↑	↑	↑	53	1 132
2009-2010	546	81	↑	↑	↑	102	1 861
2010-2011	564	83	Impact à déterminer			158	2 666
2015-2016	645	91	↓	↓	↓	578	8 173
2020-2021	712	100	↓	↓	↓	1 212	16 764
2025-2026	787	110	↓	↓	↓	2 180	29 877

(1) La croissance anticipée jusqu'en 2011-2012 provient principalement de l'augmentation actuellement prévue de la capacité de production d'Hydro-Québec. Par la suite, l'augmentation provient seulement de l'indexation des redevances hydrauliques déjà prévue par la *Loi sur le régime des eaux*.

Source : MFQ, 2006

⁸³ LAVALLÉE, Mathieu : « Fonds des générations : des experts reviennent à la charge », mai 2010, Journal les Affaires, [En ligne], <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/services-financiers/fonds-des-generations-des-experts-sceptiques-reviennent-a-la-charge/514895>, (Page consultée le 29 août 2014).

Or, la prévision des revenus sur Fonds fut particulièrement surévaluée. En effet, les taux d'intérêt du fonds sont toujours plus bas que les taux d'intérêts de la dette. Ainsi, il augmente plus lentement que ce qu'il est censé dépasser un jour⁸⁴.

La crise économique lui a fait perdre beaucoup. En effet, la Caisse a perdu 40 milliards de dollars et le Fonds qui est géré par la Caisse a perdu 326 millions en 2009. Bref, pour les premières années de son existence, le Fonds n'a pas atteint ses objectifs, les critiques ont donc repris de plus belle, alors que les deux partis d'opposition ont promis son abolition dans le but de rembourser la dette directement⁸⁵. Or, une fois au pouvoir, le gouvernement du PQ a laissé le Fonds tel quel et y a même rajouté de nouveaux revenus issus des taxes des produits de vice, des économies réalisées par la fermeture de Gentilly et par la totalité des nouvelles redevances minières⁸⁶. Le gouvernement Couillard n'a pas non plus changé de perspective sur le Fonds et évalue que malgré les soubresauts, la valeur du fonds sera celle qui était prévue dès le départ, attendant une valeur comptable de 8,5 milliards pour 2015-2016⁸⁷.

Ainsi, pour réussir à rattraper les objectifs initiaux du Fonds et pour compenser les pertes dues à la crise, le gouvernement a dû injecter de nouvelles sommes au Fonds, dans un contexte de resserrement des dépenses publiques et de coupures dans les services publics.

La Commission devrait se pencher sur la pertinence effective du fonds des générations et de voir si le fonds est encore la meilleure manière de rembourser la dette. Le changement de gouvernement récent devrait permettre la marge de manoeuvre nécessaire aux réformes majeures qui pourraient être nécessaires. Car le gouvernement semble chasser actuellement plusieurs lapins à la fois. D'un côté, il recherche à tout point l'équilibre budgétaire et de l'autre, il tient à rembourser sa dette. Nous suggérons une avenue potentielle.

Recommandation 2 : *Que le gouvernement abolisse le Fonds des générations.*

Les mesures fiscales allouées aux entreprises.

En 2008, le gouvernement Charest a annoncé la réduction de la taxe sur le capital vers une abolition complète en 2011. Cette taxe visait les capitaux d'une entreprise, peu importe si cette dernière était en bonne santé financière ou non. Par exemple, si une entreprise voulait emprunter pour moderniser son matériel, elle se ferait imposer une taxe sur cet emprunt. Bref, elle était soumise à des critiques incessantes, qui arguaient qu'elles décourageaient l'investissement et donc, la santé financière de la province et de ses habitants, même si cette prémisse est difficile à prouver, alors que l'on voyait au

⁸⁴ BARIL, Hélène : « Fonds des générations : Un travail de (très) longue haleine », 21 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/dossiers/budget-quebec-2012/201203/21/01-4507658-fonds-des-generations-un-travail-de-tres-longue-haleine.php>, (Page consultée le 21 août 2014).

⁸⁵ BROUSSEAU-POULIOT, Vincent : « Préserver l'esprit du Fonds des générations », 22 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201203/21/01-4507974-preserver-lesprit-du-fonds-des-generations.php>, (Page consultée le 30 août 2014).

⁸⁶ Plan budgétaire 2013-2014, MFQ

⁸⁷ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Le fonds des générations : Le Québec de demain se dessine aujourd'hui », [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/fondsdesgenerations/>, (Page consultée le 29 août 2014).

Québec le taux de création d'entreprises le plus important de tout le pays⁸⁸. Dans tous les cas, la taxe comme telle n'existe plus et il serait contre-productif de réclamer son retour dans la forme qu'elle avait lors de son abolition. Ceci étant dit, il serait selon nous absurde de croire que les entreprises ne devraient pas contribuer davantage en matière de fiscalité. Ces dernières bénéficient d'une série de mesures les incitant à venir s'installer au Québec. Comme le démontre le tableau suivant, le Québec est loin d'être un cancre lorsque vient le temps d'inciter les entreprises à choisir la province et à y rester, étant des provinces les plus généreuses en la matière. Le système fiscal québécois est tellement généreux, que près de la moitié des entreprises installées sur le territoire ne paient pas d'impôt⁸⁹.

Subventions aux entreprises et envers certains produits, Canada, 2009

	Montant des subventions et des crédits aux entreprises	Subventions en pourcentage du PIB
	Millions de \$	%
Canada sans le Québec	9 842	0,76 %
Terre-Neuve-et-Labrador	181	0,57 %
Île-du-Prince-Édouard	113	2,43 %
Nouvelle-Écosse	341	1,00 %
Nouveau-Brunswick	269	0,98 %
Québec	5 126	1,65 %
Ontario	4 616	0,79 %
Manitoba	535	1,05 %
Saskatchewan	591	0,90 %
Alberta	1 611	0,55 %
Colombie-Britannique	1 585	0,80 %

Source : CSQ

Prenons par exemple le cas de la pharmaceutique Valeant qui avait un taux d'impôt de 33 % , mais qui a réussi à le faire diminuer à 3 % , tout en engrangeant des profits de 3,4 milliards depuis son arrivée au Québec. De plus, cette même compagnie utilise des paradis fiscaux et se fait subventionner à la hauteur de 8 millions par le gouvernement du Québec⁹⁰. Nous croyons que le gouvernement du Québec doit faire un ménage important dans ce type d'aide aux entreprises, dans le but de s'assurer que les investissements gouvernementaux sont alloués de manière juste et raisonnable.

Recommandation 3 : *Que le gouvernement du Québec révise les crédits d'impôt alloués aux entreprises en fonction de la rentabilité, dans une perspective où chacun doit contribuer à sa juste part.*

⁸⁸ RADIO-CANADA : « Débat sur le financement des universités : Qu'est-ce que la taxe sur le capital? », 4 mai 2102, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economic/2012/05/04/007-taxe-capital-quebec-retour-analyse.shtml>, (Page consultée le 28 août 2014).

⁸⁹ LEMAY, Érick Yvan : « Paradis fiscal à Laval », 27 août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/26/paradis-fiscal-a-laval>, (Page consultée le 28 août 2014).

⁹⁰ ibid

Les paliers d'impositions au Québec

La FECQ est évidemment satisfaite de la mise en place d'un quatrième palier d'imposition. Nous voudrions profiter de ces pages pour rappeler à quel point il est dangereux de réduire l'impôt à des fins politiques. Nous enjoignons donc le gouvernement à du moins laisser tel quel les paliers et même de réfléchir à continuer la remise en place d'une meilleure progressivité au sein du système. En effet, les paliers québécois restent en deçà de ceux qui sont utilisés au fédéral. Pour la tranche supérieure, le gouvernement fédéral utilise un taux de 29 % plutôt que 25,75 %. Cette mesure serait d'autant plus efficace si le gouvernement Couillard faisait le ménage dans les différents crédits d'impôt qui permettent aux mieux nantis de s'en tirer à bon compte.

Recommandation 4 : *Que le gouvernement du Québec s'inspire du modèle fédéral pour la tranche supérieure et étudie la possibilité d'ajouter des paliers supplémentaires.*

Évasion fiscale et paradis fiscaux

Il est difficile d'être en faveur de l'évasion fiscale, qui ne consiste ni plus ni point à adopter un comportement qui fait en sorte qu'une part de revenus est cachée aux yeux de l'État. Se faisant, l'individu/entreprise fautif déclare des revenus moindres et est donc imposé en conséquence. L'évasion fiscale, synonyme du travail en dessous de la table ou du travail au noir, coûte à l'État des sommes importantes et revêt un caractère particulièrement injuste alors que les individus qui en profitent vont avoir accès aux services publics au même titre que les honnêtes travailleurs. Le gouvernement du Québec a mis beaucoup d'énergie dans la lutte contre cette forme d'évasion, entre autres dans le domaine de la construction et dans le secteur de la restauration et des bars. Revenu Québec va aller chercher un peu plus de 2 milliards cette année, soit 93 % de la cible qu'il s'était fixée lors des années précédentes. De plus, le budget 2014-2015 fait mention de nouvelles mesures de lutte à l'évasion fiscale lui permettant d'aller potentiellement chercher 61 millions de plus pour cette année⁹¹.

Il serait absurde de ne pas féliciter le gouvernement dans ce domaine. Par contre, dans un même ordre d'idée, il serait appréciable que l'État prenne à bras-le-corps l'enjeu des paradis fiscaux. En effet, bon nombre de contribuables et de sociétés vont envoyer leurs capitaux dans une autre législation permissive et opaque, leur permettant de déclarer bien moins que ce qu'ils possèdent dans les faits. L'enjeu est complexe et difficile à mesurer.

Le phénomène croît sans cesse. Cette part d'actifs inscrite ainsi dans les paradis fiscaux par les multinationales canadiennes a augmenté de 1 500 % depuis 1990; on est passé de 11 milliards de dollars à 170 milliards de dollars. En 2012, Statistiques Canada évaluait que, dans les principaux paradis fiscaux où ils sont présents, les Canadiens avaient logé à cette date 155 milliards de dollars. À la Barbade seulement, troisième pays destinataire des investissements d'entreprises canadiennes, près de 60 milliards de dollars étaient en jeu⁹².

Évidemment, l'action québécoise en ce domaine est plutôt réduite, alors que les outils pour combattre ce genre de phénomène résident plutôt à Ottawa, au gouvernement fédéral. Par contre, il appert que le Québec pourrait faire plus en la matière, mais qu'il a sciemment choisi de s'occuper des travers de l'économie dite "souterraine" à l'intérieur des frontières du Québec parce que les chances

⁹¹ plan budgétaire 2014-2015, MFQ

⁹² RÉSEAU JUSTICE FISCALE : « Paradis fiscaux, des solutions à notre portée », mai 2014, [En ligne], <http://www.ftq.qc.ca/rapportparadisfiscaux>, (Page consultée le 28 août 2014).

de succès sont plus élevées⁹³. Selon le SISP, le gouvernement du Québec ne semble même pas reconnaître l'appellation “paradis fiscal” et semble plutôt préférer “la planification fiscale agressive”. Il évalue toutefois le manque à gagner à plusieurs centaines de millions de dollars.

Nous concevons que les gouvernements préfèrent s'attaquer aux problèmes résidant dans leur zone d'influence. Toutefois, il apparaît absurde à nos yeux que le choix des paradis fiscaux s'offre si facilement à ceux qui veulent déclarer des revenus moindres. Ironiquement, l'argument des paradis fiscaux est même utilisé pour justifier les baisses d'impôts au profit de la tarification, moins sujette à la fraude. Selon nous, le gouvernement choisit le chemin de la facilité et ce sont les plus désavantagés qui en paient le prix. Ainsi, nous incitons le gouvernement à continuer ses efforts pour réduire l'évasion fiscale, qu'elle soit effectuée par un individu, une PME ou une multinationale.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement du Québec renforce ses initiatives pour contrer le phénomène des paradis fiscaux.*

Une reprise des efforts sur la question des transferts fédéraux

Tel que mentionné dans la section sur les transferts fédéraux, le gouvernement Couillard abandonne un combat traditionnel de la Province de Québec face au gouvernement fédéral. Or, un gouvernement libéral doit tout de même s'assurer que le Québec reçoit sa part de manière équitable. Considérant la volonté libérale de démontrer que le Québec a sa place au sein de la fédération canadienne, cet objectif va encore plus de soi.

Recommandation 6 : *Que le gouvernement du Québec redouble d'efforts pour empêcher la réduction du TCS à partir de 2017.*

⁹³ DENAULT, Alain : Paradis fiscaux. L'aveuglement volontaire du ministère québécois des finances », mars 2012, [En ligne], http://www.sisp.qc.net/fileadmin/SITES/SISP/documents_SISP/Denault_2012_-_%C3%89vasion_Fiscale_14.3.12.pdf, (Page consultée le 28 août 2014).

Conclusion

Si, à la lecture du budget 2014-2015, nous n'avons pas eu une idée très claire des orientations gouvernementales, le projet de loi 3 nous permet toutefois d'avoir une idée générale de ce qui s'en vient dans les prochains mois. Le processus de désengagement des différents gouvernements se poursuit de manière visiblement incrémentale. Les chiffres dont nous disposons au niveau de la dette ne nous font pas partager l'urgence dont le gouvernement fait preuve face à cette dernière.

Nous avons remarqué dans cette recherche que les revenus autonomes du gouvernement se sont modifiés quelque peu depuis le début des années 2000. En effet, la part des impôts des particuliers et des sociétés a baissé au profit des taxes à la consommation. Ces dernières ont monté de deux manières, en taxant davantage le tabac et l'alcool et en reprenant l'espace laissé vacant par le retrait de 2 % de la TPS par le gouvernement Harper.

Depuis la première version de la recherche, certaines revendications que la FECQ avait formulées ont été appliquées, avec des nuances importantes. En premier lieu, le gouvernement Charest s'est entendu avec le gouvernement fédéral pour régler la question de l'harmonisation de la taxe de vente que nous évaluons à 2,6 milliards. L'entente de 2,2 milliards nous force toutefois à ne plus percevoir la TVQ sur la TPS et la plupart des sommes sont allées au remboursement de la dette, comme la plupart des nouveaux revenus que le gouvernement est allé chercher, d'ailleurs. Le gouvernement du PQ rajouté un quatrième palier d'imposition de 25,75 % pour la tranche de revenu dépassant 100 000 \$, plutôt que de prendre le pourcentage proposé du quatrième palier fédéral (29 %). Même si la hausse des tarifs d'hydroélectricité du gouvernement Charest est annulée, elle est remplacée pour l'instant par l'indexation du bloc patrimonial.

Les dernières années sont donc marquées par une volonté claire de revenir à l'équilibre budgétaire le plus tôt possible, alors que les cibles de retour échouent à être atteintes.

La FECQ propose dans ce cadre quelques mesures qui devraient être regardées de près par l'actuel gouvernement, dont la mise en place d'une taxe de luxe sur certains produits précis, une révision des paliers d'imposition actuels, un ménage dans les crédits d'impôt pour les entreprises et une direction plus évidente et enthousiaste sur la question de l'évasion fiscale. La dernière mesure aurait aussi l'avantage de rétablir peut-être un minimum de confiance chez la population face à la gestion des fonds publics, en ces temps de commission Charbonneau.

Nous incitons le gouvernement à faire attention aux solutions économiques qui s'appuient sur des postulats peut-être un peu trop simples. Ces derniers encouragent l'État à faire de grands gestes de ruptures pour aller rejoindre une moyenne canadienne ou un modèle américain quelconque, en s'appuyant sur des demi-vérités irréalistes⁹⁴. Nous incitons aussi la commission qui se tiendra cet automne à aller au-delà des idées qui dominent dans les démocraties libérales nord-américaines pour adopter une vision d'ensemble plus innovante.

⁹⁴ BASTIEN, Nicolas, Pierre CHENARD, Pierre DORAY, Benoît LAPLANTE : « Économie, société et éducation : L'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario », 2014, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie », [En ligne], http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2014-01.pdf, (page consultée le 8 septembre 2014).

Résumé des recommandations

Recommandation 1 : *Que le gouvernement du Québec mette en place une taxe sur les voitures de luxe et qu'il réfléchisse à faire de même sur des produits du même type.*

Recommandation 2 : *Que le gouvernement abolisse le Fonds des générations.*

Recommandation 3 : *Que le gouvernement du Québec révise les crédits d'impôt alloués aux entreprises en fonction de la rentabilité, dans une perspective où chacun doit contribuer à sa juste part.*

Recommandation 4 : *Que le gouvernement du Québec s'inspire du modèle fédéral pour la tranche supérieure et étudie la possibilité d'ajouter des paliers supplémentaires.*

Recommandation 5 : *Que le gouvernement du Québec renforce ses initiatives pour contrer le phénomène des paradis fiscaux.*

Recommandation 6 : *Que le gouvernement du Québec redouble d'efforts pour empêcher la réduction du TCS à partir de 2017.*

Bibliographie

- AGENCE QMI : « Hydro-Québec dépose une nouvelle demande pour hausser le tarif d'électricité », août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/05/hydro-quebec-depose-une-nouvelle-demande-pour-hausser-le-tarif-deelectricite>, (Page consultée le 29 août 2014).
- BARIL, Hélène : « Fonds des générations : Un travail de (très) longue haleine », 21 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/dossiers/budget-quebec-2012/201203/21/01-4507658-fonds-des-generations-un-travail-de-tres-longue-haleine.php>, (Page consultée le 21 août 2014).
- BASTIEN, Nicolas, Pierre CHENARD, Pierre DORAY, Benoît LAPLANTE : « Économie, société et éducation : L'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario », 2014, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie », [En ligne], http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2014-01.pdf, (page consultée le 8 septembre 2014).
- BOURQUE, Olivier : « Des voix s'élèvent contre les calculs de Québec », 4 mars 2010, Canoé, [En ligne], <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/des-voix-selevent-contre-les-calculs-de-quebec-4032010>, (Page consultée le 12 août 2014).
- BROUSSEAU-POULIOT, Vincent : « Préserver l'esprit du Fonds des générations », 22 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201203/21/01-4507974-preserver-lesprit-du-fonds-des-generations.php>, (Page consultée le 30 août 2014).
- CLAVET, Nicholas-James, et al : « Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030 : projections et déterminants », Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations », Décembre 2013, [En ligne], <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013s-45.pdf>, (Page consultée le 1 septembre 2014).
- COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS : « Hydro-Québec. Détournement de mission. Le courant avant le profit », , ,
- COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES : « Le Québec face à ses défis. Des pistes de solutions pour mieux dépenser et mieux financer nos services publics », janvier 2010, 98 pages, [En ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/finances_publicques_qc/comite_consultatif_eco_fin_publics/le_quebec_face_a_ses_defis-fasc_2.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).
- CONSEIL DE LA FÉDÉRATION : « Rapport du groupe de travail du conseil de la fédération sur les transferts fédéraux. Évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles », juillet 2012, [En ligne], http://www.conseildelafederation.ca/phocadownload/publications/fr-cof_working-group_fiscal_arrangements_report_appendices.pdf, (Page consultée le 23 août 2014).
- COUTURE, Pierre : « Hydro-Québec peut augmenter ses tarifs de 4,3% dès le premier avril », 6 mars 2014, Le Soleil, [En ligne] <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/consommation/201403/06/01-4745265-hydro-quebec-peut-augmenter-ses-tarifs-de-43-le-1er-avril.php>, (Page consultée le 14 août 2014).
- COUTURIER, Eve-Lyne, Bertrand SCHEPPER : « Qui s'enrichit, qui s'appauvrit 1976-2006 », Centre canadien de politiques alternatives, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 64 pages, [En ligne], <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Qui%20s%20enrichit%20qui%20s%20appauvrit.pdf>, (Page consultée le 29 août 2014).
- COUTURIER, Eve-Lyne, Philippe HURTEAU, Simon TREMBLAY-PÉPIN : « Budget 2010. Comment financer les services publics », mars 2010, Institut de recherche et d'informations socio-économique, [En ligne], X, (Page consultée le 20 août 2014).

COUTURIER, Eve-lyne, Pierre-Antoine HARVEY : « Doit-on augmenter les tarifs d'électricité », décembre 2009, Institut de recherche et d'information socio-économique [En ligne], <http://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/08/NoteTarifsweb.pdf>, (Page consultée le 12 août 2014).

DESJARDINS, François : « le coût d'une baisse d'impôt », 26 mai 2007, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/144906/le-cout-d-une-baisse-d-impot>, (Page consultée le 15 août 2014).

DESJARDINS, François : « Réflexion sur les tarifs – Une « révolution culturelle », selon Raymond Bachand », 23 février 2010, Le Devoir, [En ligne], <http://m.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/283666/reflexion-sur-les-tarifs-une-revolution-culturelle-selon-raymond-bachand>, (Page consultée le 12 août 2014).

DOSTALER, Gilles, Michel BEAUD : « La pensée économique depuis Keynes », Seuil, 1996, x pages.

FILLION, Gérald : « 8 faits sur le budget Leitao », 5 juin 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://m.radio-canada.ca/blogues/geraldfillion/2014/06/05/8-faits-sur-le-budget-leitao/wp44/4660>, (Page consultée le 5 août 2014).

FILLION, Gérald : « Fini le déséquilibre fiscal ? », 19 mars 2007, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/carnets/2007/03/19/84754.shtml>, (Page consultée le 15 août 2014).

GERVAIS, Lisa-Marie : « Hausse des droits de scolarité – Les syndicats prêtent main-forte aux étudiants », 4 novembre 2011, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/societe/education/335202/hausse-des-droits-de-scolarite-les-syndicats-pretent-main-forte-aux-etudiants>, (Page consultée le 29 août 2014).

GODBOUT, Luc, Suzie, ST-CERNY : « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », janvier 2011, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, [En ligne], http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Taxes-consommation-Final.pdf, (Page consultée le 12 août 2014).

HARVEY, Pierre-Antoine : « Portrait de la fiscalité et ses perspectives au Québec », mai 2008, Centrale des syndicats du Québec, [En ligne], X, (Page consultée le 6 août 2014).

HURTEAU, Philippe : « D'où vient la crise des finances publiques? », mars 2008, Institut de recherche et d'information socio-économique, [En ligne], <http://gsaconcordia.ca/wp-content/uploads/2012/02/IRIS-Dou-vient-la-crise.pdf>, (Page consultée le 20 août 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC : « Données sociales du Québec. Conditions de vie », édition 2009, gouvernement du Québec, [En ligne], <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/donnees-sociales09.pdf#page=193>, (Page consultée le 23 août 2014).

LA PRESSE CANADIENNE : « Raymond Bachand juge hypocrite une hausse d'impôt rétroactive », 23 septembre 2012, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/359834/raymond-bachand-juge-hypocrite-une-hausse-d-impot-retroactive>, (Page consultée le 3 septembre 2014).

LAMBERT, Gino, Sylvain PERRON, Jean-Eddy Pean : « Le système fiscal québécois est-il vraiment progressiste? », juin 2000, Chaire d'études socio-économique de l'UQAM, [En ligne], http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_00_systeme_fiscal.pdf, (Page consultée le 12 août 2014).

LANGLOIS, Simon : « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 2010, [En ligne], http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/soc/fichiers/classes_moyennes_en_mutation_dix_2010.pdf, (Page consultée le 17 août 2014).

LAPLANTE, Robert dir : « Le budget du Québec 2012-2013 : « Regards critiques sur les principales mesures », mars 2012, Institut de recherche en économie contemporaine, X, (Page consultée le 14 août 2014).

LAVALLÉE, Mathieu : « Fonds des générations : des experts reviennent à la charge », mai 2010, Journal les Affaires, [En ligne], <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/services-financiers/fonds-des-generations-des-experts-sceptiques-reviennent-a-la-charge/514895>, (Page consultée le 29 août 2014).

LAVOIE, Jonathan : « Hydro-Québec souhaite hausser ses tarifs de 3,9% », 5 août 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/08/05/002-hydro-quebec-demande-hausse-tarif-2015.shtml?isAutoPlay=1>, (Page consultée le 30 août 2014).

LEMAY, Érick Yvan : « Paradis fiscal à Laval », 27 août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/26/paradis-fiscal-a-laval>, (Page consultée le 28 août 2014).

LÉVESQUE, Katleen : « Tout aux baisses d'impôts », 21 mars 2007, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/135979/tout-aux-baisses-d-impot>, (Page consultée le 16 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA : « Historique des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux », 19 novembre 2011, [En ligne], <http://www.fin.gc.ca/fedprov/his-fra.asp>, (Page consultée le 14 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Le fonds des générations : Le Québec de demain se dessine aujourd'hui », [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/fondsdesgenerations/>, (Page consultée le 29 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2013-2014 » novembre 2012, gouvernement du Québec, 484 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 7 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2010-2012 » mars 2010, gouvernement du Québec, 408 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2010-2011/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 12 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2011-2012 » mars 2011, gouvernement du Québec, 536 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2011-2012/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 12 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2012-2013 » mars 2012, gouvernement du Québec, 520 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2012-2013/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 9 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2014-2015 » février 2014, gouvernement du Québec, 444 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 7 août 2014).

MOISAN-LAPOINTE, Marc-Olivier : « Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012 », Union des Consommateurs, Octobre 2010, [En ligne], http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3740-10/PreuveInterv_3740-10/C-7-6_UC_PartiePreuve_3740_22oct10.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).

NADEAU, Jean-François : « Les débats idéologiques. La question nationale naturellement », L'année politique au Québec, [En ligne], http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94_95/nadeau/nadeau.htm, (Page consultée le 12 août 2014).

NOËL, Alain, Miriam FAHMY : « Miser sur l'égalité : L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté », Fides, 2014, 271 pages.

OPTION CONSOMMATEUR : « Hausse des tarifs d'électricité. Des effets néfastes pour les ménages à faible revenus, s'inquiète Option Consommateur », 6 mars 2014, [En ligne], http://www.option-consommateurs.org/salle_presse/communiqués/443/, (Page consultée le 14 août 2014).

OUELLET, Martin : « Des services publics pourraient disparaître, reconnaît Leitao », août 2014, Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201408/26/01-4794711-des-services-publics-pourraient-disparaitre-reconnait-leitao.php>, (Page consultée le 26 août 2014).

PAQUIN Stéphane , Pier-Luc LÉVESQUE : « Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves », 2014, Politique Mondiale, les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 370 pages,

PISANY-FERRY, Jean : « Gouvernement économique, Mode d'emplois », février 2010, Le Monde, [En ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/22/gouvernement-economique-mode-d-emploi-par-jean-pisani-ferry_1309490_3232.html, (Page consultée le 27 août 2014).

PORTER, Isabelle : « Le tabac et l'alcool encore plus taxés », 5 juin 2014, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/410142/le-tabac-et-l-alcool-encore-plus-taxes>, (Page consultée le 11 août 2014).

RADIO-CANADA : « Québec : L'opposition fait part de ses attentes envers le premier budget Marceau », 13 novembre 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2012/11/13/007-bachand-attentes-budget-marceau.shtml>, (Page consultée le 9 août 2014).

RADIO-CANADA : « Débat sur le financement des universités : Qu'est-ce que la taxe sur le capital? », 4 mai 2102, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/05/04/007-taxe-capital-quebec-retour-analyse.shtml>, (Page consultée le 28 août 2014).

RADIO-CANADA : « Marois évoque des baisses d'impôts,; Legault parle d'improvisation », 3 avril 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2014/2014/04/03/016-pauline-marois-baisse-impots.shtml>, (Page consultée le 10 août 2014).

RADIO-CANADA : « Québec abandonne la bataille des transferts fédéraux en santé », 22 août 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/08/22/004-transferts-federaux-sante-couillard-charest-bataille.shtml>, (Page consultée le 15 août 2014).

RÉGIE DE L'ÉNERGIE : « Mission », 2010, [En ligne], <http://www.regie-energie.qc.ca/regie/mission.html>, (Page consultée le 21 août 2014).

REUTERS : « La Grèce doit améliorer la perception d'impôt /FMI », 23 avril 2010, [En ligne], <http://fr.reuters.com/article/idFRLDE63M0Q820100423>, (Page consultée le 27 août 2014).

REVENU QUÉBEC : « La TVQ, La TPS/TVH et l'alimentation » 27 pages, mai 2013, [En ligne], [http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216\(2013-05\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216(2013-05).pdf) (Page consultée le 15 août 2014).

SANTÉ CANADA : « Accords de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé », [En ligne], <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/fptcollab/2003accord/index-fra.php>, (Page consultée le 22 août 2014).

THERRIEN, Yves : « Coupe des crédits en technologie et multimédia : Un frein à la croissance », 10 juin 2014, Le Soleil, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/techno/201406/09/01-4774309-coupe-des-credits-en-technologie-et-multimedia-un-frein-a-la-croissance.php>, (Page consultée le 20 août 2014).

VAILLE, Francis : « Surplus d'électricité : Une facture de 7,9 milliards », 27 août 2014, La Presse, [En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201408/27/01-4794906-surplus-delectricite-une-facture-de-79-milliards.php>, (Page consultée le 30 août 2014).

ZORN, Nicolas : « Le modèle québécois à l'épreuve des excès? Évolution de la part des revenus captée par le 1% le plus riche au Québec de 1973 à 2008 », septembre 2013, UQAM, 142 pages, [En ligne], <http://www.archipel.uqam.ca/5797/1/M13103.pdf>, (Page consultée le 5 septembre 2014).